

Le prince et les savants : la civilité scientifique au XVIIe siècle

Mario Biagioli, Sabine Lodéon, Pierre-Antoine Fabre

Abstract

The Prince and the Virtuosi : Scientific Etiquette in Seventeenth-Century Europe.

Moving from Norbert Elias' analysis the role etiquette in the development of court society and political absolutism, I argue that scientific subjectivities and authority were also constructed through etiquette-based processes - processes that allowed for the development of social figurations of increasingly interdependent scientific practitioners. Using examples drawn from the history of the Accademia del Cimento, the Royal Society, and the Académie Royale des Sciences, this essay discusses how different degrees of princely involvement in these academies may account for the relative similarities and differences between courtly etiquette and the protocols of professional sociability of the early scientific institutions.

Citer ce document / Cite this document :

Biagioli Mario, Lodéon Sabine, Fabre Pierre-Antoine. Le prince et les savants : la civilité scientifique au XVIIe siècle. In: Annales. Histoire, Sciences Sociales. 50^e année, N. 6, 1995. pp. 1417-1453;

doi : <https://doi.org/10.3406/ahess.1995.279439>

https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1995_num_50_6_279439

Fichier pdf généré le 14/04/2018

LE PRINCE ET LES SAVANTS

LA CIVILITÉ SCIENTIFIQUE AU 17^e SIÈCLE

Mario Biagioli

Les académies scientifiques et le procès de civilisation

La création d'académies scientifiques en Italie, en Angleterre et en France au 17^e siècle s'accompagne d'un débat sur les protocoles de bonne conduite auxquels les académiciens devaient se soumettre lors de la présentation, de l'approbation ou de la publication des propositions des savants concernant la connaissance des choses de la nature¹. Ces institutions produisaient leurs résultats en s'obligeant à une mise en commun des preuves, ainsi qu'à une collégialité du témoignage et des évaluations touchant les expérimentations scientifiques et leurs comptes rendus : aussi toute forme d'incivilité menaçait-elle la possibilité même de ce type de connaissance. Les bonnes mœurs philosophiques étaient également essentielles pour ce qui concernait les relations des académies avec leurs mécènes princiers — des relations qui, par exemple, auraient pu être dégradées par la publication de thèses litigieuses et par les controverses qui s'ensuivraient. Autant d'affaires sérieuses puisque les princes n'assuraient pas seulement les académies d'un soutien financier, mais les couvraient de leur autorité.

Dans les premières sociétés modernes, la crédibilité d'un individu était à la mesure de son statut social et nombre de praticiens des sciences, que la naissance n'avait pas placés dans une position sociale privilégiée, rehaussaient leur statut en se plaçant sous la protection d'un patronage princier ou aristocratique². Ce phénomène revêt une importance particulière chez les nouveaux philosophes de la nature (au sens de « philosophie naturelle ») et

1. Je tiens à remercier Ruth Ben-Ghiat, Domenico Bertoloni Meli, Sande Cohen, Reine L. Daston, Arnold Davidson, Moti Feingold, Peter Galison, Carlo Ginzburg, Roger Hahn, Jonathan Harwood, Stephanie Kenen, Jacques Revel, Simon Schaffer, et Jean Tililah. Des premières versions de cet article ont été communiquées dans différents lieux pendant plusieurs années. Je voudrais remercier tous les collègues qui, par leurs commentaires et leurs critiques m'ont aidé en ces occasions.

2. M. BIAGIOLI, *Galileo Courtier*, Chicago, University of Chicago Press, pp. 15-19.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

chez les physiciens les plus audacieux, dont les méthodes mathématiques ou expérimentales s'opposaient souvent à la philosophie aristotélicienne et à la médecine héritée de Galien, dont l'influence dominait la vie de l'université³. Le patronage des cours princières, et l'espace de circulation sociale fluide que celles-ci leur offraient, apportèrent à certains de ces nouveaux philosophes un soutien décisif pour la légitimation de leurs propositions et pour l'affirmation de la nouvelle identité socio-professionnelle qu'ils cherchaient à forger⁴.

La création d'académies scientifiques représenta une nouvelle étape de cette évolution. En fait, le transfert du patronage princier aux institutions académiques entraîna la substitution, au protecteur de chair et d'os, d'une *persona ficta* corporative. Au sein des académies, la crédibilité des savants n'était plus inféodée à leur position personnelle, à leur relation personnelle avec tel ou tel prince, à leur capacité à nouer et à conserver cette relation dans le cadre spécifique du mécénat et de l'étiquette de cour⁵. Dans ce nouveau contexte institutionnel, l'activité développée par le savant en tant que membre d'une corporation scientifique et sa productivité propre dans le domaine de la connaissance selon les critères de l'« étiquette institutionnelle », firent désormais l'assise de sa crédibilité, comme praticien et comme acteur de la vie académique. Plus encore, alors que la légitimité reçue d'une protection personnelle n'était pleinement effective que dans le cadre de la cour princière ou des réseaux qui lui étaient attachés, la crédibilité issue de la participation à une institution académique et de l'adhésion aux protocoles de fabrication de la connaissance dont elle relevait, pouvait assurer au savant un rayonnement beaucoup plus large au sein de la république des lettres⁶.

Les historiens des sciences s'intéressent depuis une date récente au rôle du discours et des conduites de civilité dans les sociétés scientifiques et, plus

3. Sur les stratégies des physiciens, cf. M. BIAGIOLI, « Scientific Revolution, Social Bricolage, and Etiquette », Roy PORTER et Mikulas TEICH éd., *The Scientific Revolution in National Context*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, pp. 15-20. Sur le rôle du prince dans la légitimation de l'anatomie et de la physiologie nouvelles, cf. Howard ADELMAN éd., *The Correspondance of Marcello Malpighi*, Ithaca, Cornell University Press, 1975, vol. 1, pp. 156, 190, 193. Sur les rapports entre science et culture curiale, voir entre autres : Robert WESTMAN, « The Astronomer's Role in the Sixteenth Century : a Preliminary Study », *History of Science*, 18, 1980, pp. 105-147 ; *id.*, « Proof, Poetics, and Patronage : Copernicus' Preface to *De Revolutionibus* », dans David LINDBERG et Robert WESTMAN éd., *Reappraisals of the Scientific Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, pp. 167-205 ; Jay TRIBBY, « Cooking, with Clio and Cleo : Eloquence and Experiment in Seventeenth-Century Florence », *Journal of the History of Ideas*, 52, 1991, pp. 417-439 ; « Body/Building : Living the Museum Life in Early Modern Europe », *Rhetorica*, 10, 1992, pp. 139-163 ; Paula FINDLEN, « Controlling the Experiment : Rhetoric, Court Patronage and the Experimental Method of Francesco Redi », *History of Science*, 31, 1993 ; *id.*, *Possessing Nature : Museums, Collecting, and Scientific Culture in Early Modern Italy*, Berkeley, University of California Press, 1994 ; Bruce MORAN, *The Alchemical World of German Court*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1991 ; *id.* éd., *Patronage and Institutions*, Woodbridge, Boydell, 1991 ; et Pamela H. SMITH, *The Business of Alchemy*, Princeton University Press, 1994.

5. M. BIAGIOLI, *Galileo Courtier*, pp. 353-362.

6. Sur la légitimation princière, son efficience localisée et les modalités de sa diffusion plus large, cf. *ibid.*, pp. 54-59, 96-100, 103-139.

généralement, aux règles morales de la république des lettres⁷. Une fois replacés dans une perspective comparatiste, ces travaux suggèrent une relation entre les étiquettes scientifiques locales et les régimes de pouvoir princier dans lesquels elles s'inscrivent. Je suggère quant à moi l'hypothèse, sous réserve d'un complément de preuves que les limites de cet article m'empêchent de produire ici, que le développement de ces formes de civilité scientifique dans l'espace que leur ouvraient les académies peut être rapporté à ce que Norbert Elias a décrit comme la genèse symbiotique des manières de politesse de la société de cour et de l'absolutisme politique⁸.

Je soutiens en particulier que les codes de civilité liés à l'absolutisme politique ont créé les conditions pour rendre possible les diverses formes de la sociabilité scientifique, de l'autorité et des types de preuves scientifiques. Ces codes n'ont pas suffi à établir la valeur de vérité de telle ou telle thèse spécifique sur les choses de la nature, mais ont décidé du mode légitime de présentation d'une thèse qui prétendrait au statut de vérité⁹. La civilité peut être conçue comme un micro-dispositif (au sens de Michel Foucault) par lequel les régimes de pouvoir absolutistes modelèrent leurs sujets et les discours par une discipline serrée (les savants liés à des institutions princières n'y échappant pas)¹⁰. La mise en place de ce dispositif n'alla pas sans tension, ni ne réfléchit purement et simplement le régime de pouvoir qui en faisait le fondement. Comme nous le savons, c'est la signification même que nous devons attacher au terme de « sujet » qui changea dans ce même temps. Les philosophes de la nature, qui furent très littéralement sujets du prince, firent aussi en sorte de légitimer des méthodes, des disciplines et des

7. Les questions de politesse et d'étiquette sont évoquées dans les titres de la note 3, mais aussi dans : Steven SHAPIN, « Pump and Circumstance : Boyle's Literary Technology », *Social Studies of Science*, 14, 1984, pp. 502-507 ; *id.*, « The House of Experiment in Seventeenth-Century England », *Isis*, 79, 1988, pp. 397-398 ; *id.*, « A Scholar and a Gentleman : the Problematic Identity of the Scientific Practitioner in Early Modern England », *History of Science*, 29, 1991, pp. 279-327 ; *id.*, *A Social History of Truth*, Chicago, University of Chicago Press, 1994 ; S. SCHAFFER, « Self Evidence », *Critical Inquiry*, 18, 1992, pp. 327-362 ; L. DASTON, « Baconian Facts, Academic Civility and the Prehistory of Objectivity », Allan MEGILL éd., *Rethinking Objectivity*, Durham, Duke University Press, 1994, pp. 37-63 ; *id.*, « The Moral Economy of Science », *Osiris*, 10, 1995, pp. 3-24 ; M. BIAGIOLI, « Tacit Knowledge, Courtliness, and the Scientist's Body », Susan FOSTER éd., *Choreographing History*, Bloomington, Indiana University Press, 1995, à paraître ; et Christian LICOPPE, « The Crystallization of a New Narrative Form in Experimental Reports, 1660-1690 : The Experimental Evidence as a Transaction between Philosophical Knowledge and Aristocratic Power », *Science in Context*, 7, 1994, pp. 205-244.

8. Norbert ELIAS, trad., *La société de cour*, Paris, Flammarion, 1985. J'expose cet argument dans « Scientific Revolution Social Bricolage, and Etiquette », pp. 15-39. Sur « procès de civilisation » et tendance à la « politesse philosophique », cf. L. DASTON, art. cité, pp. 53-54.

9. Sur les modalités de présentation légitime des thèses, cf. Ian HACKING, « Language, Truth and Reason », Martin HOLLIS et Steven LUKES eds, *Rationality and Relativism*, Cambridge, Ma., MIT Press, 1982, pp. 48-66, et « Style for Historians and Philosophers », *Studies in History and Philosophy of Science*, 23, 1992, pp. 1-20, et « La metafisica degli stili di ragionamento scientifico », *Iride*, 4-5, 1990, pp. 7-22 ; ainsi que Arnold I. DAVIDSON, « Styles of Reasoning, Conceptual History, and the Emergence of Psychiatry », Peter GALISON et David STUMP eds, *Disunity and Contextualism*, Stanford, Stanford University Press, à paraître.

10. Je me limite ici à l'étude des formes de sociabilité développées parmi les savants liés aux académies scientifiques protégées par les princes. Sont exclues par conséquent les considérations sur les autres cercles d'activité scientifique, tels les universités, la Compagnie de Jésus, ou le cadre professionnel des artisans et des ingénieurs.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

institutions qui, plus tard, devinrent emblématiques, non de la raison d'état baroque mais de la subjectivité moderne.

Cet article s'attache aux premières décennies d'existence des académies scientifiques et rapporte les styles de sociabilité scientifique qui s'affirment en Italie, en France et en Angleterre, aux différents degrés d'implication princière dans ces académies, au pouvoir des différents princes et aux différentes structures institutionnelles de régulation entre princes et savants. Ce faisant, je repère le passage d'une légitimation individuelle des hommes de science par les codes de l'étiquette princière qui marquaient leur dépendance, à une civilité académique qui, en organisant l'interdépendance des savants, modelait leur subjectivité, leurs pratiques et les propositions qu'ils émettaient en tant que membres des institutions scientifiques auxquelles ils appartenaient.

Tensions, contraintes et choix

Les homologues entre la civilité académique et la civilité de cour ne tiennent pas à quelque vague esprit du temps, mais à certains protocoles précis de socialisation que bien des savants et des courtisans partageaient. Pendant toute cette période, les frontières entre la civilité de cour et la dite « république des lettres » restèrent poreuses. Aristocrates et courtisans pouvaient appartenir aux académies scientifiques, dont la plupart, les académies privées tout particulièrement, étaient effectivement constituées par des aristocrates ou des gentlemen versés dans la diplomatie et dans l'univers de la civilité : ce fut le cas, par exemple, de Lorenzo Magalotti, secrétaire de l'Accademia del Cimento, dont les Médicis étaient les mécènes, et qui ouvrit une école de diplomatie à la fin de sa vie¹¹. Mieux encore, les premiers réseaux internationaux de correspondance scientifique, qui constituaient le tissu de la république des lettres, chevauchaient, et parfois coïncidaient, avec les réseaux diplomatiques : aussi bien trouve-t-on souvent à l'origine de ces réseaux des savants voyageant pour mission diplomatique, ou évoluant dans l'entourage de jeunes aristocrates qui faisaient leur « grand tour »¹².

Mais le fait que l'étiquette ait été comme une seconde nature pour la plupart des animateurs de la communauté philosophique naissante n'implique nullement que la civilité des classes dominantes ait exercé un contrôle uniforme sur la subjectivité des savants, ni qu'elle soit parvenue à établir un consensus stable sur ce que devaient être les règles de l'étiquette scientifique. Au-delà des écarts entre les différents canons nationaux en matière de civilité et de politesse, il existait une tension fondamentale — partagée par la société de cour et les communautés scientifiques naissantes — entre l'accep-

11. Stefano FERMI, *Lorenzo Magalotti*, Piacenza, Bertola, 1903, p. 73.

12. A cette catégorie appartiennent Christiaan Huygens, Henry Oldenburg, John Locke, Martin Lister, Samuel Sorbière, Balthazar de Montconys, Otto von Guericke, Cassiano dal Pozzo, Lorenzo Magalotti, et Leibniz. Sur le recoupement des réseaux diplomatiques et philosophiques, cf. M. BIAGIOLI, *Galileo Courtier*, désormais *op. cit.*, pp. 54-59. Sur les réseaux de correspondance dans la république des lettres, cf. Hans BOTS et Françoise WAQUET éd., *Commercium Litterarium: Forms of Communication in the Republic of Letters, 1600-1750*, Amsterdam, APA, 1993.

tation des protocoles de l'étiquette et le désir de changer des règles du jeu au bénéfice des uns ou des autres. L'étiquette et les règles de la civilité reflétaient bien les distinctions et les hiérarchies sociales existantes : aussi l'émergence des nouveaux groupes sociaux et le déclin d'autres groupes amorcèrent-ils une redéfinition de ces protocoles¹³. Pour ce qui est des sciences, le débat entre les partisans de différentes « formes de vie » philosophiques (entre Galilée et les scolastiques sur le terrain de la cosmologie, ou entre Boyle et Hobbes sur la question du vide, par exemple) achoppa aussi sur différentes conceptions de l'argumentation¹⁴. Il faut y ajouter le fait que les protecteurs aussi bien que les savants provenaient d'horizons différents et apportaient avec eux différentes conceptions des règles de convenue philosophique.

Le scandale Roberval, qui éclate en décembre 1658 à l'académie Montmor de Paris, l'une des premières assemblées philosophiques effectivement constituées, nous offre un bon exemple de certaines de ces tensions. Selon Boulliau,

[...] Monsieur de Roberval [...] a fait une sottise chez Monsieur de Montmor, qui est comme vous savez un homme d'honneur et de qualité, il a été si incivil que de lui dire dans sa maison, s'étant piqué sur une des opinions de M. des Cartes que Monsieur de Montmor approuvait, qu'il avait plus d'esprit que lui et qu'il n'avait rien de moins que lui que le bien et la charge de maître des requêtes et que s'il était maître des requêtes, il vaudrait cent fois plus que lui. Monsieur de Montmor qui est très sage lui dit, qu'il en pourrait et devrait faire plus civilement, que de le quereller et le traiter de mépris dans sa maison. Toute la compagnie trouva fort étrange la rusticité et la pédanterie de M. de Roberval¹⁵.

De tels scandales étaient précisément de ceux dont les manuels d'étiquette instruisaient leurs lecteurs de se garder en présence des puissants. Selon le *Nouveau Traité de Civilité* de De Courtin, « ...pour contredire une personne de qualité, il ne faut jamais faire crûment, par un "Non, Monsieur, cela n'est pas ainsi", mais par une circonlocution en défaut, par exemple : "Vous me pardonnerez Monseigneur, Je vous demande pardon, Madame, si j'ose dire que..." »¹⁶. Bien que Roberval lui-même n'ait plus jamais participé

13. Sur les tensions inhérentes aux catégories de civilité, d'étiquette, et de politesse, cf. Jacques REVEL, « Les usages de la civilité », dans Roger CHARTIER, éd., *Histoire de la vie privée*, vol. III, pp. 169-211 ; Franck WHIGHAM, *Ambition and Privilege*, Berkeley, University of California Press, 1984 ; et Peter FRANCE, *Politeness and Its Discontents*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, pp. 53-73. Sur les rapports entre étiquette et hiérarchie curiale, cf. N. ELIAS, *op. cit.*, p. 74.

14. M. BIAGIOLI, *op. cit.*, pp. 189-207, 214-242 ; S. SHAPIN et S. SCHAFFER, trad., *Leviathan et la pompe à air*, Paris, Éditions la Découverte, 1993, pp. 22-149. Sur le rôle de l'étiquette dans la querelle entre Newton et Hooke sur la nature de la lumière, cf. S. SCHAFFER, « Glass Works », David GOODING, Trevor PINCH, et S. SCHAFFER éd., *The Uses of Experiments*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp. 80-96.

15. Ismael Boulliau à Christiaan Huygens, 6 décembre 1658, *Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1889, vol. II, p. 287.

16. Antoine DE COURTIN, *Nouveau Traité de Civilité* (cité ici dans l'édition de 1675 de Bruxelles), p. 50. Les manuels d'étiquette anglais contiennent les mêmes conseils, cf. *The Art of Complaisance*, Londres, Starkey, 1677, p. 55 (sans nom d'auteur).

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

à l'académie de Montmor, cette assemblée mit très longtemps à encaisser le coup, et traversa depuis lors des tourments continuels, jusqu'à devoir mettre fin à ses activités en 1664¹⁷.

Si la rudesse de Roberval ne put être digérée au sein d'une assemblée de gentilshommes comme celle de l'académie de Montmor, elle eût produit des effets désastreux dans une société de cour¹⁸. Leur position sociale privilégiée et leur susceptibilité à l'égard de toute entorse à l'étiquette plaçait les princes sur un qui-vive constant par rapport aux savants, dont ils redoutaient les conduites, les controverses auxquelles leurs propositions pouvaient donner lieu, et les autres embarras qui pouvaient résulter de leurs débats de savants — comme le montre bien l'exemple du grand-duc Ferdinand II de Médicis, inquiet des « incidents diplomatiques » qui pouvaient l'opposer aux mécènes princiers des savants du camp adverse¹⁹. Pour des motifs de cet ordre, princes et autres riches mécènes tendaient à se comporter en arbitres plus qu'en juges, et adoptaient généralement une attitude « nominaliste » face aux thèses scientifiques qu'ils voyaient s'affronter²⁰.

Ainsi Léopold de Médicis, fondateur de l'Accademia del Cimento, involontairement impliqué dans le débat qui opposa Christiaan Huygens et Honoré Fabri sur le problème des anneaux de Saturne en 1660, tarda-t-il plus d'une année à accuser réception de la dédicace que lui avait adressée Huygens lors de la parution de son *Systema Saturnium* (1659), déclarant à l'auteur qu'il « n'était pas apte à juger de ses doctrines » — pour finalement passer le relais aux membres de son académie²¹. En réponse, ceux-ci construisirent des modèles mécaniques correspondant à chacune des hypothèses concurrentes puis, sans prononcer de jugement ultime, rendirent compte de ce que leurs propres découvertes leur suggéraient (concernant les modèles qu'ils avaient élaborés, et non pas la planète Saturne elle-même) quant à la pertinence de ces hypothèses²². Leur rapport ne fut jamais publié²³.

Les savants eux-mêmes n'adoptèrent pas toujours la civilité circonspecte

17. Harcourt BROWN, *Scientific Organizations in Seventeenth Century-France*, New York, Russel & Russel, 1967, p. 133.

18. Cosimo II, protecteur de Galilée, lui demanda en 1611 après la querelle sur l'élasticité de s'exprimer par écrit et de ne pas s'engager dans des disputes publiques, cf. M. BIAGIOLI, *op. cit.*, pp. 178-180.

19. Borelli à Malpighi, 5 janvier 1664, H. ADELMAN éd., *The Correspondance of Marcello Malpighi*, vol. 1, p. 193.

20. M. BIAGIOLI, *op. cit.*, pp. 73-84.

21. Paolo GALLUZZI, « L'Accademia del Cimento : "gusti" del principe, filosofia e ideologia dell'esperienza », *Quaderni Storici*, 16, 1981, p. 826; Léopold de Médicis à Christiaan Huygens, 14 septembre 1660, dans Angelo A. FABRONI éd., *Lettere inedite di uomini illustri*, Florence, Moucke, 1775, vol. II, p. 82.

22. Albert VAN HELDEN, « The Accademia del Cimento and Saturn's Ring », *Physis*, 15, 1975, pp. 244-259. Sur les préoccupations d'étiquette suscitées par cette dispute, lire l'échange épistolaire entre Léopold et ses collaborateurs, dans A. FABRONI éd., *op. cit.*, vol. II, pp. 82, 87, 97, 98, 101, 103, 109.

23. Maria Luisa RIGHINI BONELLI et Albert VAN HELDEN, *Divini and Campani : A Forgotten Chapter in the History of the Accademia del Cimento*, Florence, Istituto e Museo di Storia della Scienza, 1981, p. 13. Borelli, dans une lettre du 18 septembre 1660, mentionne que Léopold ne lui a pas permis de communiquer les résultats qu'il avait obtenus sur cette question, cf. A. ADELMAN éd., *The Correspondance of Marcello Malpighi*, vol. 1, p. 44.

et les attitudes « nominalistes » de leurs mécènes et princes. Si l'incivilité très audacieuse de Roberval semble être restée sans équivalent, certains éléments de son attitude ne furent étrangers ni à Galilée, ni à Newton, ni à Mariotte, ni à Hooke, qui cherchèrent souvent à accroître leur prestige professionnel en insistant expressément sur le statut épistémologique de leurs thèses, et passèrent parfois outre les règles de la politesse lorsqu'ils critiquaient leurs adversaires. Les tensions que suscitaient les querelles de propriété — et de convenance — ne touchèrent pas seulement les relations entre les protecteurs et les protégés ; elles affectèrent aussi les débats qui opposaient entre eux les savants qui appartenaient à des groupes sociaux distincts et obéissaient à des règles morales différentes. Dans la querelle qui, en 1675, oppose Huygens et Hooke sur le problème des montres à ressort, le patricien Huygens se plie aux protocoles de la politesse aristocratique auxquels la Royal Society était fidèle, et attend la même conduite de la part de son adversaire²⁴. Mais Hooke, qui souscrivait aux règles morales du milieu d'artisans dont il était issu et non à celles de l'aristocratie, ne répondit pas aux attentes de Huygens ; il l'insulta et provoqua une crise qui conduisit la Royal Society à revenir sur son ambition d'être le forum où une gestion civile des débats scientifiques était possible²⁵.

Bien que les conflits entre différentes règles morales et différentes conceptions de la civilité aient atteint de très larges secteurs de la société, ils prenaient une acuité particulière dans la communauté des philosophes de la nature, dont la conception stricte de ce qui était vrai et de ce qui ne l'était pas ne laissait qu'une faible marge de manœuvre pour la négociation de ces conflits. Dans une lettre rédigée à Paris en février 1658, le savant et astronome Ismael Boulliau oppose le style de l'académie scientifique qu'il fréquentait alors chez Monsieur de Montmor à celui du cercle littéraire que réunissait autour de lui l'ambassadeur de Venise :

J'ai appris par certains que les Vénitiens sont plus agréables, plus polis, plus urbains, et n'hésitent pas à se complimenter lors des discussions. Les Montmoriens sont plus tranchés et disputent avec véhémence puisque qu'ils sont à la recherche de la vérité ; ils sont quelquefois avides de querelles, capables par jalousie de nier une vérité, puisque chacun d'entre eux voudrait être le seul auteur de la vérité découverte, bien que l'enquête et l'investigation soient leur profession de foi. Et si, dans cette bataille quelqu'un trouve cette vérité, personne ne se réjouira ni ne sera fier de cette découverte, parce que chacun considère que sa propre réputation et son honneur perdraient

24. En réalité, Huygens est amené à opérer un « bricolage » entre les deux styles de règles morales ; le protocole noble lui est nécessaire pour être reconnu des autres savants dans le champ de la philosophie naturelle, mais il ne dédaigne pas les avantages économiques des inventions techniques par exemple, ce qui le conduit à des disputes obéissant aux règles du milieu artisan. Sur l'ethos de Huygens, cf. les articles de BOS, BACHRACH, HALL, VAN HELDEN, LÉOPOLD et MAHONEY dans *Studies on Christiaan Huygens*, Lisse, Swets & Zeitlinger, 1980.

25. Rob ILIFFE, « In the Warehouse » pp. 41-55 et Adrian JOHNS, l'excellent « Wisdom in the Concourse », thèse de PhD, University of Cambridge, 1992, pp. 170-180. Sur la figure comparable de Roberval, cf. H. BROWN, *op. cit.*, pp. 82-89. Pour un portrait sans concessions de Roberval par un de ses contemporains, cf. Lorenzo MAGALOTTI, *Relazioni di viaggio*, Walter MORETTI éd., Bari, Laterza, 1968, p. 194.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

quelque chose à accorder au véritable découvreur et à sa réussite, un pouce de reconnaissance²⁶.

L'incivilité liée à la croyance en une vérité unique était ici aggravée par une adhésion à des systèmes d'intelligibilité philosophiques et cosmologiques globaux (pour l'essentiel ceux d'Aristote et de Descartes) qui prédisposait les individus à adopter une attitude dogmatique en transformant leurs opinions en axiomes certains²⁷. Comme l'écrit Joseph Glanvill, en 1665, dans sa *Scepsis Scientifica*, ouvrage dédié à la Royal Society : « Les dogmatiques démentent toutes les opinions divergentes, et proclament que leur jugement doit constituer le critère de toute recherche intellectuelle »²⁸. Cette perception des dangers du dogmatisme, partagée par la plupart des membres des institutions scientifiques contemporaines, donne le ton d'un refrain que l'on retrouve — non sans quelque rhétorique — dans la littérature et dans la correspondance académiques, sur le caractère belliqueux et incivil des disputes syllogistiques aristotéliennes²⁹.

Les tactiques poursuivies par les académies pour prévenir les nombreuses menaces qui pesaient sur la civilité philosophique se concentrèrent sur deux problèmes différents, mais connexes : il s'agissait d'une part de maintenir une interaction constructive entre les savants au sein des académies et de la naissante république des lettres, et d'autre part de sauvegarder le soutien des princes et la légitimité que ceux-ci apportaient aux académies. Si ces deux objectifs étaient aussi cruciaux l'un que l'autre, quant à la possibilité même d'une connaissance légitime, leur ordre de priorité

26. H. BROWN, *op. cit.*, pp. 78-79. Ceci vaut pour l'invention comme pour la découverte. Les disputes de priorité y sont âpres, non seulement à cause des avantages financiers, mais aussi parce que chacun croit qu'il s'agit de la même invention : cette conception « essentialiste » conduit à voir l'adversaire comme un voleur qui ne mérite pas d'être traité poliment.

27. Roger ARIEW, « Damned if You Do : Cartesians and Censorship, 1663-1706 », *Perspectives on Science*, 2, 1994, pp. 255-274, montre que la philosophie corpusculaire de Gassendi, comparable à celle de Descartes n'attira guère la censure ou la critique parce qu'elle n'était pas perçue comme dogmatique, contrairement à la philosophie cartésienne.

28. Joseph GLANVILL, *Scepsis Scientifica*, Londres, Eversden, 1665, p. 170.

29. FONTENELLE, *Histoire de l'Académie Royale des Sciences depuis son établissement en 1666 jusqu'à 1686*, Paris, 1733, t. I, p. 16 ; John M. HIRSCHFIELD, *The Academie Royale des Sciences, 1666-1683*, New York, Arno Press, 1981, p. 127. L'opposition de la Royal Society à tout dogmatisme est un leitmotiv de Thomas SPRAT, *History of the Royal Society*, Londres, 1667. Oldenburg, en 1668, écrivait que le but des académies est d'imposer l'abandon total des « disputations scolastiques qui ne servent qu'à embarrasser l'esprit et à maintenir des querelles non seulement inutiles mais pernicieuses », *The Correspondence of Henry Oldenburg*, A. Rupert HALL, Marie BOAS HALL édts, Madison, University of Wisconsin Press, 1965-86, vol. IV, p. 100. Lorenzo Magalotti présente le fondateur de l'Accademia del Cimento comme opposé « à l'approche servile (scolastique) de la philosophie », cf. A. FABRONI, *op. cit.*, vol. 1, p. 3. Sur le mépris du style scolastique, cf. aussi M. BIAGIOLI, *op. cit.*, pp. 112-120, 269-273. Le maintien — formel — des cartésiens et des membres des ordres religieux hors l'académie des sciences est aussi relié à l'interdit sur les systèmes philosophiques. Sur l'exclusion des cartésiens, cf. Roger HAHN, *The Anatomy of a Scientific Institution : The Paris Academy of Sciences, 1666-1803*, Berkeley, University of California Press, 1971, p. 15. Sur les premiers interdits concernant les jésuites et les paracelsiens, cf. Alice STROUP, *A Company of Scientists*, Berkeley, University of California Press, 1990, p. 17. Un interdit contre la présence des religieux dans les académies fut aussi décrété par l'Accademia dei Lincei de Rome, B. ODESCALCHI, *Memori storico critiche dell' Accademia dei Lincei*, p. 213.

changea selon les contextes — c'est-à-dire selon les prémisses et le degré d'engagement des princes dans les académies.

Répondre à la première difficulté n'impliquait pas seulement de rejeter des systèmes philosophiques dogmatiques, mais aussi d'indiquer des méthodes qui préserveraient davantage des querelles. Samuel Sorbière, secrétaire de l'académie Montmor et partisan de la création de l'Académie des sciences, proposa une épistémologie nominaliste qui justifiait que des opinions différentes puissent être légitimement acceptées au sujet d'un même phénomène³⁰. Les articulations que Boyle donna à la philosophie expérimentale anglaise (et que la Royal Society adopta pour une part), rendent compte elles aussi d'une même tentative d'introduire des protocoles d'argumentation et, corrélativement, une conception de la preuve (ou « *matter of fact* »), qui autorisât les savants à négocier les divergences de leurs points de vue en toute civilité³¹. Si toutes les académies ne souscrivirent pas à la proposition globale de Boyle, la « capacité de civilité » des pratiques expérimentales (et, plus généralement, d'arguments fondés sur des faits singuliers plutôt que sur un appareil de preuves systématique) fut expressément reconnue à travers toute l'Europe³². Cette focalisation sur la preuve fournie par l'expérience aidait à la résolution des querelles scientifiques, non seulement parce qu'elle permettait d'éviter toute dispute fondée sur un système dogmatique, mais parce qu'elle rendait possible la formulation de critiques axées sur la production des preuves d'expérience, et non sur l'intégrité personnelle de leur auteur. Ainsi, même dans le cas où le désaccord n'était pas réduit, celui qui avait été à l'origine de la thèse contestée pouvait toujours conserver le bénéfice du doute sur les conditions de l'expérience, le détail de la procédure employée, les étalonnages utilisés, et ainsi de suite. Hooke par exemple, dans sa *Micrographia* de 1665 (ouvrage dédié à la Royal Society, et publié sous sa protection), parvient à ne pas démentir un auteur dont il met pourtant en cause les observations en pointant les difficultés liées à son utilisation du microscope : « Les yeux d'une mouche, *sous une certaine lumière*, font presque l'effet d'une fenêtre à croisillons [...]. Ce doit être la raison pour laquelle l'ingénieur Dr Power semble les supposer telles »³³.

Si l'entretien d'une relation policée entre les savants contribuait aussi à préserver les liens qui unissaient ceux-ci à leurs mécènes princiers, d'autres stratégies avaient pour finalité spécifique de protéger l'honneur des princes en les gardant de tout discours susceptible de menacer la légitimité de l'absolutisme. L'exclusion régulière de la politique et de la théologie des listes de thèmes dont les académies scientifiques pouvaient traiter témoigne de cette réalité³⁴. Federico Cesi, fondateur de l'Accademia dei Lincei (à

30. Samuel SORBIÈRE, « De la source des diverses Opinions sur une mesme matière », *Lettres et Discours sur diverses matières curieuses*, Paris, 1660, pp. 701-704. Sur son nominalisme, cf. aussi « De la vérité de nos connaissances Naturelles », *ibid.*, pp. 694-700. On trouve une idée comparable, qui ne concerne pas exclusivement la philosophie naturelle, dans *The Art of Complaisance*, *op. cit.*, p. 54.

31. S. SHAPIN et S. SCHAFFER, *op. cit.*, pp. 29-109.

32. Sur la politesse liée aux « faits singuliers », cf. L. DASTON, art. cité, pp. 38-58.

33. Robert HOOKE, *Micrographia*, Londres, 1665, p. 24 de la préface, c'est moi qui souligne.

34. Sur le Bureau d'Adresse de Renaudot, cf. Howard M. SOLOMON, *Public Welfare, Science, and Propaganda in Seventeenth-Century France: The Innovations of Theophraste Renaudot*,

laquelle Galilée appartient), reconnaissait que les statuts de son académie « trouvaient tous leur raison ultime dans la politique et la raison d'État »³⁵. Toutes les académies ne placèrent pas aussi explicitement la raison d'État au centre de leurs déterminations, mais toutes tracèrent, comme la Lincei, une ligne de démarcation prudente entre les domaines d'enquête et les types de questions touchant les choses de la nature dans lesquelles on pouvait ou non s'avancer. L'exclusion des thèmes politiques ou théologiques, si elle visait directement à protéger l'autorité des princes et des églises et, dans certains cas, à éviter d'attiser les tensions religieuses, avait aussi une justification philosophique : « mystères de la religion » et « mystères de l'État » dépassaient l'entendement des hommes, et toute tentative pour les éclaircir n'était pas seulement dangereuse et impie ; elle était désespérée. En bref, la légitimité du pouvoir du prince absolutiste (et le discours de la raison d'État qui l'accompagnait) était aussi opaque que la nature de Dieu — Dieu avec lequel ce même prince, selon les doctrines sur la royauté de droit divin, avait partie liée. Ces axiomes politiques et religieux étaient des mystères aussi impénétrables que les réalités auxquelles ils renvoyaient étaient incontestables³⁶. Theophraste Renaudot, par exemple, organisateur des conférences de philosophie naturelle au Bureau d'Adresse parisien et protégé de Richelieu (figure cardinale, comme on le sait bien, de l'instauration de la « raison d'État »), déclarait : « Les mystères de l'État sont de la même nature que les choses divines ; aussi est-il préférable d'en parler le moins possible »³⁷.

Le barrage opposé à toute approche des mystères de la religion et de l'État reflète les débats académiques concernant la métaphysique, les systèmes philosophiques et la recherche des causes finales des phénomènes de la nature. Comme l'affirme Roberval au cours d'une séance de l'Académie des sciences consacrée à la nature du poids : « on ne devrait pas se prononcer sur de tels mystères, dont les racines sont totalement impénétrables ; faire la lumière sur eux réclamerait de nous une aptitude intellectuelle parti-

p. 65. Sur la Lincei, cf. B. ODESCALCHI, *op. cit.*, p. 218. Sur l'exclusion des sujets théologiques et la concentration sur la connaissance de la nature et des arts utiles dans la Royal Society, cf. A. RUPPERT HALL, Marie BOAS HALL éd., *The Correspondence of Henry Oldenburg*, *op. cit.*, vol. 2, p. 111. A propos du projet d'une « compagnie des Sciences et des Arts », on trouve : « Dans les réunions, on ne devra jamais discuter des mystères de la religion ou des affaires de l'État », *Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, vol. IV, p. 328. L'Académie décida d'une clause contre les discussions métaphysiques et la recherche des causes finales, l'interdit théologico-politique étant trop évident pour être explicité, cf. R. HAHN, *op. cit.*, pp. 32-33.

35. Giuseppe GABRIELI, « Il carteggio linceo », part I, *Memorie della Reale Accademia Nazionale dei Lincei*, Classe di Scienze morali storiche e filologiche, series 6, 7, 1938, p. 65.

36. Comme l'explique Louis XIV, la raison d'État explique tout, même si seuls les princes la connaissent. « Ce qu'ils [les rois] semblent faire quelquefois contre la loi commune est fondé sur la raison d'État, la première des lois par le consentement de tout le monde, mais la plus inconnue et la plus obscure à tous ceux qui ne gouvernent pas » (cité dans Paul W. FOX, « Louis XIV and the Theories of Absolutism and Divine Right », *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, 26, 1960, p. 139). On trouve des formules comparables dans Gabriel NAUDÉ, *Considérations politiques sur les coups d'État*, 1639, et Daniel DE PRIEZAC, *Discours politiques*, 1652 cités dans Henri SEE, *Les idées politiques en France au XVII^e siècle*, Paris, 1923, Slatkine Reprints, 1978, pp. 82-83.

37. RENAUDOT, *Première centurie des questions traitées aux conférences du bureau d'adresse*, Paris, 1634, préface, p. 2.

culière, qui nous fait défaut »³⁸. Il revenait aux savants de décrire les phénomènes et de discuter de leurs causes prochaines, mais non pas de leurs causes finales — pas plus que les sujets du prince n'étaient autorisés à percer les mystères de la raison d'État. Les limites que les académies scientifiques imposaient à leurs travaux recroisaient donc celles, tout aussi prudentes, que les philosophes néo-stoïciens de la même époque mettaient à leurs analyses politiques³⁹. Les orientations instrumentalistes de sujets placés sous des régimes absolutistes, et qui les détournaient d'éclaircir de supposés mystères métaphysiques, furent, me semble-t-il, l'effet d'une discipline de la subjectivité reflétant l'absolutisme et les doctrines de la raison d'État auxquels ces mystères étaient consubstantiellement liés⁴⁰.

Pour résumer, lors de la création des premières académies, la république des lettres formait une constellation tout à fait poreuse de mécènes plus ou moins puissants et de savants plus ou moins policés. La diversité des centres d'intérêt, de l'itinéraire et des méthodes de travail des différents acteurs fit certainement de la civilité une catégorie contestée — comme on le dirait aujourd'hui. Mais en même temps cette civilité ne pouvait être ignorée sans que se trouvent menacés la sociabilité de la naissante république des lettres, le processus de légitimation du discours scientifique sur la nature, la distribution du crédit et des distinctions et, plus généralement, les structures sociales au sein desquelles les philosophes de la nature tentaient de souder leur communauté et de nouer leurs réseaux. Si, sur le long terme, la sociabilité de la république des lettres ne s'identifie plus à celle de la société de cour, il me semble néanmoins que l'étiquette scientifique resta fortement marquée par les procédés au moyen desquels autorité et subjectivité se constituèrent dans la société de cour.

L'étiquette, ou comment isoler et faire fonctionner l'honneur

Les cultures aristocratique et curiale étaient caractérisées par de grandes inquiétudes au sujet des violations de l'étiquette et de tout ce qui concernait l'honneur, le statut social et les rapports de hiérarchie. Les hommes pouvaient s'affronter en duel pour une querelle de préséance lors d'un événement de

38. Cité dans Alfred MAURY, « Les Académies d'autrefois », *Journal des Scavans*, juin 1866, p. 349. La séance est sans doute de 1669.

39. A l'exception notable du *Leviathan* de Hobbes qui tente de dissiper l'aura de mystère entourant les fondations de l'État et de la royauté, la raison commune et la raison d'État sont nettement distinguées dans la littérature qui en traite : la raison d'État agit pour la stabilité de l'État et dépasse l'entendement commun. Cette littérature renoue avec une distinction tranchée, héritée du stoïcisme de Tacite, entre l'attitude de détachement individuel à l'égard de l'assujettissement au prince, et l'acceptation publique de la raison d'État et de ses mystères, cf. Gerhard OESTREICH, *Neostoicism and the Early Modern State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982, pp. 28-75 et Nanerl KEOHANE, *Philosophy and the State in France*, Princeton, Princeton University Press, 1980, pp. 119-182.

40. Significativement, c'est le régime absolutiste qui voit naître la théorie des probabilités. Dans les *Pensées* de Pascal, la question de la vérité et de la justice, connectée à celle du pouvoir et de la fonction du monarque engage un modèle probabiliste, cf. Matthew JONES, « Pascal's Cœur and Louis' Cour : Justice and Probability », Dpt of History of Science, Harvard University, manuscrit non publié, 1993.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

cour, et les disputes les plus amères pouvaient surgir d'un titre honorifique « mal » attribué. Cela n'était pas seulement le fait d'egos hypertrophiés et de susceptibilités surdéveloppées, mais tenait aussi à l'opacité et au caractère toujours contestable de ces catégories d'identité, d'honneur, et de statut.

Les premiers débats de l'époque moderne sur la nature de la noblesse indiquent bien que les définitions de l'honneur et de la vertu ne pouvaient être que pragmatiques : nul n'eût pu dire exactement ce qu'était l'honneur dans son essence même, mais seulement comment on pouvait le gagner — ou le perdre. *Le Livre du Courtisan* de Castiglione, par exemple, soutenait que la *sprezzatura* (qui distinguait le parfait courtisan) était un don naturel, une sorte d'intuition corporelle, dont aucun mot n'aurait pu rendre compte⁴¹. On retrouve le même point de vue, plus d'un siècle plus tard, dans le célèbre *Nouveau Traité de Civilité* d'Antoine de Courtin :

La bonne grâce, ou un certain air et attrait, qui est comme naturel dans les actions de certaines personnes, lesquelles ont un talent particulier de la nature, pour plaire en tout ce qu'elle font, et pour ne déplaire jamais quoiqu'elles fassent. On ne peut donner de préceptes pour acquérir cet air ou cet agrément ; puisque c'est une pure libéralité de la nature que l'on exprime par ce mot, *gaudeant bene nati*, heureux ceux qui ont eu en naissant la nature favorable⁴².

Si ce qui constituait une « personne de qualité » (c'est-à-dire quelqu'un qui était quelqu'un) était à ce point inexprimable, c'est parce que l'identité n'était pas une catégorie stable, mais dépendait de la manière dont chacun pouvait mettre en œuvre son propre statut, en produire la représentation, et de l'accueil que l'entourage réservait à cette mise en scène — la communauté d'entourage devant être resserrée par définition, puisque les symboles attachés à tel ou tel statut n'étaient valides que dans un espace social réduit. Costume, maintien, accès aux privilèges de la vie de cour et conservation de ces privilèges relevaient d'un ensemble de traits corporels, et la construction comme l'entretien d'un statut et d'une identité étaient fondés sur des interactions physiques ritualisées au sein d'une communauté relativement restreinte et très interdépendante : la société de cour⁴³. Mais ce qui peut nous apparaître comme un théâtre policé était en réalité un jeu cruel, qui attachait chacun de ses acteurs aux autres dans la tentative, que chacun menait pour son propre compte, de se distinguer d'autrui et de conquérir par là-même une place dans cette société⁴⁴. En ce sens, princes et sujets étaient bel et bien liés entre eux dans une toile dont le prince occupait le centre.

La distinction sociale n'était donc pas seulement question de pouvoir ; elle concernait la personne même. Elias a soutenu que l'« individu » ne devait pas être opposé à la « société », car l'expérience de soi en tant qu'individu distinct résultait d'une subjectivité déterminée par la reconnaissance

41. Baldassar CASTIGLIONE, *Le Livre du Courtisan* (1580) (I, xxvi), trad. Paris, Éditions Flammarion, 1991, p. 54.

42. Antoine DE COURTIN, *op. cit.*, p. 8.

43. Norbert ELIAS, *op. cit.*, pp. 62-115.

44. *Ibid.* pp. 82-83, 86-87 et 133.

des pairs, seule à entériner la distinction sociale — d'une subjectivité qui ne pouvait se former que par immersion dans une association de membres étroitement interdépendants⁴⁵. Aussi le prince était-il le plus « individualisé » et le plus distingué des membres de la société de cour, parce qu'il était au cœur du premier des réseaux de reconnaissance sociale, et que sa singularité devait être reconnue, à leur corps défendant, par la totalité de ses courtisans. L'étiquette était le système de rites par lequel cette reconnaissance était chaque jour chorégraphiée.

Honneur et distinction étaient intrinsèquement liés. Gagnait en honneur l'individu remarquable qui se trouvait placé au sommet de l'échelle sociale, c'est-à-dire celui qui était différent de tous ceux situés en-dessous de lui ; différent selon les critères qui fondaient la différence en général. Louis Marin a montré que les signes de distinction (comme par exemple le port de vêtements coûteux) signifiaient un pouvoir parce qu'ils étaient la marque d'un contrôle sur ceux dont le travail produisait ces signes⁴⁶. L'individualité était constituée par le fait de porter les signes de l'assujettissement de ceux dont cette individualité se différençait. Ainsi le corps du prince, ses gestes et ses actions devaient porter les marques de distinction qui le représentaient comme la personne la plus hautement distinguée, et donc comme la personne la plus puissante — la seule qui ait titre à exercer un pouvoir sur ses sujets. Tout signe commun aurait ruiné l'« absolue individualité » du prince.

L'honneur n'était donc pas seulement une catégorie opaque et sujette à contestation, elle était aussi d'une fragilité à la mesure de la grandeur qu'elle supposait. Pour Castiglione, cette fragilité de l'honneur était l'insigne de sa vraie noblesse :

On reproche moins à un roturier de manquer de vertu qu'à un noble, qui, en se détournant du chemin suivi par ses ancêtres, souille le nom de sa famille, et non seulement n'acquiert pas, mais perd ce qui a déjà été acquis. Car la noblesse est comme une claire lampe, qui manifeste et fait voir les bonnes et les mauvaises actions, et enflamme et incite les cœurs à la vertu, tant par la crainte du déshonneur que par l'espoir aussi de la louange⁴⁷.

Le paradoxe apparent d'une telle symbiose de la fragilité et du pouvoir reçoit en fait une explication simple. Les signes du pouvoir princier devaient être fragiles pour représenter la singularité du prince — une singularité qui, en retour, légitimait son pouvoir. Aussi le déchiffrement de ces signes étaient-ils par définition incertain, incertitude accrue par le fait que les lecteurs de ces signes étaient ceux-là mêmes dont le prince visait à se différencier pour garantir leur sujétion. Mais, comme le cas de Louis XIV l'a montré, les ressources matérielles du prince lui permettaient de stabiliser le déchiffrement de ces signes fragiles du pouvoir en dressant des aristocrates rebelles à leur lecture « correcte », et à l'acceptation de son auto-représentation comme détenteur légitime de ces ressources. L'autorité du prince était l'effet et la condition nécessaire de cette gestion des signes fragiles de la distinction.

45. Norbert ELIAS, trad., *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, pp. 37-109.

46. Louis MARIN, *Le Portrait du Roi*, Paris, Minuit, 1981, pp. 34-37.

47. *Op. cit.*, p. 37.

Cette relation tendue entre le pouvoir, l'honneur et la distinction explique l'extrême sensibilité des princes et des aristocrates aux affronts dont ils pouvaient faire l'objet, et leur confiance dans l'étiquette comme moyen de s'en préserver. Ce que les gens ordinaires croyaient pouvoir s'autoriser comme de légères entorses gestuelles ou expressives, ou de moindres violations des rituels établis, était facilement perçu par les princes comme des insultes, et parfois comme des cas de lèse-majesté⁴⁸. Comme on le verra, cette susceptibilité fondamentale des princes aux affronts peut être rapprochée, *mutatis mutandis*, de leur répugnance à prendre parti pour des thèses scientifiques problématiques, ou sujettes à controverses.

L'honneur pourra trouver une métaphore utile dans l'électricité. Cette métaphore aidera à mieux comprendre la situation de ces savants (ou de tout autre membre d'une société de cour) dont le discours même était modelé par celui de l'honneur et de l'autorité du prince. Plus la puissance de l'électricité est grande, plus l'on peut en faire usage, mais plus aussi, et pour la même raison, le risque devient grand de courts-circuits dévastateurs⁴⁹. Pour faire fonctionner l'honneur efficacement, celui-ci devait être convenablement isolé et circuler selon une technologie sociale soigneusement réglée. L'étiquette était cette technologie, comme l'indique bien Elias en remarquant que la représentation que Louis XIV donnait de lui-même comme d'une toute-puissance absolue se reflétait dans l'extrême complexité de l'étiquette de cour qui réglait l'accès à sa personne et gérait les interactions entre les nombreux membres de haut rang de sa cour⁵⁰. L'étiquette permettait le développement d'un maillage complexe d'interdépendances, de hiérarchies, et de formes de distinction en faisant circuler efficacement l'« électricité » du prince en un flux continu sans que la source de ce courant puisse jamais être « touchée » — ou mise en cause⁵¹.

En théorie, un « court-circuit » aurait pu non seulement miner l'autorité du prince, mais aussi tout le système de légitimation des prétentions, des identités et des hiérarchies sociales qui se fondait sur son autorité — suivant un « bluff » extraordinairement puissant, soutenu par l'interdépendance mutuelle des princes et de leurs sujets, qui ne fut globalement désigné et dénoncé qu'à l'époque de la Révolution française. Le pouvoir princier maintint sa légitimité aussi longtemps que ses racines s'« isolèrent » en se présentant elles-mêmes comme un mystère qui ne pouvait être mis en cause, et auquel on ne pouvait que croire. De même que ses catégories corollaires, honneur, vertu, de noblesse ou *sprezzatura*, l'autorité du prince ne demeura

48. Selon DE COURTIN, *op. cit.*, « c'est un manque de respect considérable de prononcer le moindre mot immodeste devant quiconque, mais surtout devant des personnes d'Honneur ».

49. FRANCESCO LIBERATI prévenait les courtisans de ne pas s'approcher trop près des princes parce qu'« ils sont comme le feu, placés à bonne distance, ils procurent lumière et chaleur, mais si on les approche de trop près, ils peuvent brûler et rendre aveugle », *Il perfetto Maestro di casa*, Rome, Bernabo, 1658, p. 9.

50. N. ELIAS, *La société de cour*, pp. 135-137.

51. Les deux topoï de l'« électricité » et du « capital » nous aident ici à cerner la figure de l'autorité : celui du capital est pris ici au sens de Bourdieu — des marques de distinction non réductibles au champ économique peuvent légitimement en relever ; celui de l'électricité est certes métaphorique, mais il permet de visualiser l'instabilité des processus par lesquels crédit, autorité et capital se constituent.

légitime que tant qu'elle fut opaque, au-delà de toute verbalisation et de toute preuve. Toutes ces catégories ne purent être les racines de la société d'Ancien Régime que parce qu'elle se présentèrent comme relevant d'une sorte de « connaissance tacite ».

Relations d'interdépendance et sociabilité

J'anticipe un instant sur le cours de mon propos pour produire un exemple (auquel je reviendrai) de la manière dont les processus qui engendrèrent ces interdépendances étroites, ces signes de distinction fragiles, et un pôle d'autorité — le prince — naissant d'une sorte d'hostile solidarité des princes et des sujets, modelèrent aussi la sociabilité des académies princières et les distinctions professionnelles qui s'y définirent. La Royal Society — qui apparaît rétrospectivement comme la meilleure esquisse d'une corporation de philosophes de la nature, indépendante du prince — fut paradoxalement l'Académie qui, pour constituer sa propre autorité au sein de la république des lettres, se rapprocha le plus du modèle de l'autorité d'un roi au sein de sa cour.

Les *Philosophical Transactions* furent une ressource fondamentale pour la crédibilité de la Royal Society en tant que corporation — ressource qui lui permit de créditer ses membres et ses correspondants⁵². Mais la collection des *Transactions* ne créditaient ceux qui publiaient dans ses pages qu'en « recyclant » un crédit antérieur. La Royal Society n'était pas douée d'une autorité naturelle, et ne devint un centre névralgique de la république des lettres qu'en incitant ses « sujets » à « soumettre » leurs travaux, comme des sortes de dons, à son journal⁵³. C'est cette « souveraineté scientifique » que les *Transactions* retournaient ensuite vers ses collaborateurs sous la forme d'une crédibilité⁵⁴. Pour user d'une autre analogie, la Royal Society agissait comme une « banque » : elle ne délivrait de crédit que parce que suffisamment d'auteurs avaient donné (« déposé » ou « investi ») leurs articles (Bourdieu parlerait de leur « capital culturel ») aux *Transactions*. En bref, si le prince et la Royal Society faisait montre de l'autorité qui leur était attribuée, cette autorité était en réalité fondée sur une négociation entre sa reconnaissance par les sujets et l'obtention des places que ceux-ci revendiquaient dans un théâtre qui recyclait leur « dons de soumission » en signes de distinction sociale et professionnelle⁵⁵.

52. Cf. Rob ILIFFE, « Author-Mongering : the « Editor » between Producer and Consumer », Anne BERMINGHAM et John BREWER éd., *Commodities and Culture*, vol. III, *Word, Image, Object*, Londres, Routledge, 1995, sous presse ; et *id.*, « Foreign Bodies : « Strangers » and Natural Philosophy in the Restoration », non publié.

53. Warren HAGSTROM, « Gift-Giving as an Organizing Principle in Science », Barry BARNES et David EDGE, *Science in Context*, Cambridge, Ma., MIT Press, 1982, pp. 21-34 soutiennent que ce système est encore opérant dans le champ scientifique actuel.

54. Avant la publication des *Transactions* la récompense des contributeurs tenait à la présentation publique de leurs travaux devant cette assemblée, et à l'accréditation qui en découlait. Mais les *Transactions* constituèrent pour la Society un pouvoir de récompense bien plus considérable encore, cf. Adrian JOHNS, *op. cit.*, pp. 162-163.

55. *La Distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Editions de Minuit, 1979, de P. Bourdieu, est une source d'inspiration importante de cet article. Sur les pourparlers difficiles de la

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

La Royal Society recherchait des collaborateurs pour ses *Transactions* et des formes variées d'échange avec des correspondants étrangers, comme le prince renforçait son pouvoir lorsqu'il régnait sur un plus grand nombre de sujets ; et la manière dont elle distribuait crédits et signes distinctifs entre ses membres et ses correspondants provoquait des tensions et des conflits analogues à ceux auxquels pouvait conduire l'octroi royal, à tels ou tels sujets, de privilèges dont d'autres étaient privés⁵⁶. Par exemple, lors de la dispute qui opposa Hooke et Newton sur la nature de la lumière dans les années 1670, ou entre Hevelius et Azout sur les comètes en 1664-1665, Oldenbourg et la Society se retrouvèrent dans la situation fort délicate de devoir différencier les octrois de crédits (soit, ici, les divers signes de distinction philosophique) entre leurs « sujets » en préservant l'intégrité de la configuration globale — c'est-à-dire en évitant la perte d'autorité qui les aurait atteints eux-mêmes si l'un de leurs collaborateurs avait perdu la face — ou son « honneur »⁵⁷. La stabilisation des énoncés scientifiques ne posait pas moins de problèmes que celle des signes de distinction courtisans.

Pour nous résumer, la légitimation des thèses d'un savant et sa crédibilité d'auteur étaient liées à l'équilibre précaire du dense réseau des philosophes de la nature, qui en collaborant aux travaux de la Royal Society en faisait un centre d'autorité⁵⁸. Si nous pourrions être tentés, rétrospectivement, de placer les collaborateurs des *Transactions* dans la catégorie des auteurs scientifiques modernes, plutôt que dans celle des sujets princiers, ils n'étaient cependant à leur époque que des sujets d'un genre particulier — non pas les sujets du prince, mais ceux d'une vaste configuration qui, loin de se tenir dans les limites d'une seule cour ou d'un seul royaume, étendait ses fils sur plusieurs pays. Certaines contradictions manifestes entre la protection des intérêts — ou des vanités — locaux et l'ouverture internationale montrent bien que la Society était prise entre deux impératifs vitaux et antagonistes : conforter son autorité en tant qu'institution nationale et pour cela, déployer des réseaux internationaux⁵⁹.

La Society ne cherchait pas une plus grande indépendance, mais de nouvelles modalités d'interdépendance qui, si l'on met à part d'évidentes différences morphologiques, visaient toujours une distinction individuelle fondée sur une dépendance mutuelle — selon des procédés fondés sur l'étiquette et structurellement analogues à ceux qui régissaient les identités de cour. Contrairement au prince absolu, qui incarnait le pôle de pouvoir au sein d'une configuration sociale, Oldenburg se contenta d'aider à la gestion

Society avec imprimeurs et libraires, et la place de l'auteur dans la philosophie naturelle, cf. Adrian JOHN, *op. cit.*, ch. 4, « Piracy and Usurpation : Natural Philosophy in the Restoration », pp. 135-188.

56. N. ELIAS, *op. cit.*, pp. 68-70, 74-75, et surtout p.119.

57. S. SHAPIN, « O Henry », art. cité, pp. 420-424 ; *id.*, *A Social History of Truth*, pp. 267-291 ; cf. aussi les analyses de R. ILIFFE et A. JOHNS sur la tension suscitée par la querelle entre Hooke et Huygens, voir note 60.

58. Sur l'octroi de l'imprimatur à la Society, fondamental pour son évolution en centre d'autorité au sein de la république des lettres, cf. *The Record of the Royal Society of London*, Londres, Royal Society, 1940, Charter 1662, p. 234.

59. Cf. L. DASTON, « The Ideal and the Reality of the Republic of Letters in the Enlightenment », *Science in Context*, 4, 1991, pp. 367-386 sur cette tension entre champ national et ouverture internationale.

de l'autorité dans un réseau dont la Royal Society constituait le centre⁶⁰. Il occupa pourtant la position d'un prince dans la mesure où il présida directement à l'élaboration de l'étiquette protocolaire qui allait structurer cette association naissante, cette « société » fragile⁶¹. Comme le dit bien Rob Iliffe, c'est Oldenburg qui, exerçant sa « fonction d'éditeur », décida de la manière dont les correspondants des *Transactions* pouvaient devenir de véritables auteurs — fonction structurellement semblable à celle du prince, lorsque celui-ci distribuait des signes de distinction⁶².

La substitution, à un prince mécène, d'une corporation de savants interdépendants qui devenait la première instance de légitimation des travaux scientifiques, ne fut pas un processus linéaire. Au 17^e siècle, seule la Royal Society esquaça ce modèle et obtint le statut d'une corporation légale, restant plusieurs décennies durant la seule institution à reconnaître l'existence d'un individu auteur et à ne publier qu'avec son seul « imprimatur ». Comme nous le verrons, d'autres académies, comme par exemple l'Académie des sciences et l'Accademia del Cimento essayèrent des formules hybrides de légitimation et d'autorisation. Mais si certaines de ces académies continentales réussirent à atteindre, dans une certaine mesure, la communauté philosophique internationale, le prince — bien plus que la reconnaissance des pairs — resta pour plusieurs décennies une source de légitimité prépondérante, comme sous le régime de mécénat des époques antérieures. Il semble ainsi que dans le premier âge de la république des lettres, la reconnaissance que celle-ci accorda aux savants n'ait pas fait d'eux des « auteurs » à part entière, mais qu'elle ait surtout eu pour effet de constituer un capital culturel à l'usage des princes. Les académiciens demeuraient pour l'essentiel sujets du prince, et la notoriété internationale qu'acquirent certains d'entre eux (tels Huygens ou Cassini) distingua leur mécène autant qu'eux mêmes. Aussi l'étiquette de ces institutions était-elle dominée par le souci de protéger et d'entretenir le statut de leurs mécènes — et ne visait-elle que secondairement l'essor et la gestion d'une vaste communauté de savants interdépendants.

Si les académies tendirent de plus en plus, avec le temps, à remplacer les princes comme centres actifs des réseaux d'interdépendance et de légitimation, ce processus ne fut ni étranger ni opposé à la logique du pouvoir princier et de l'étiquette ; il s'appuyait en effet lui-même sur l'émergence des académies soutenues par ce pouvoir, et sur leur capacité à articuler au sein de leurs réseaux de nouvelles configurations et de nouvelles formes de sociabilité. Les académies furent en quelque sorte à même d'utiliser la « graine d'autorité » procurée par les princes au développement de réseaux qui faisaient finalement de ces académies les « cours savantes » d'un royaume nouveau (mais, tout autant que l'autre, soumis aux règles de l'étiquette) : la communauté scientifique.

60. Cependant Oldenburg ne se maintenait pas dans la neutralité d'un maître d'œuvre impartial et privilégiait certains membres comme Boyle, son protecteur, aux dépens d'autres, comme Hooke. En réalité les pouvoirs et les devoirs du secrétaire furent vite redéfinis après la mort de Oldenburg, suite aux tensions suscitées par la querelle Hooke-Huygens (Adrian JOHNS, *op. cit.*, pp. 178-180).

61. Sur les rapports entre changements d'étiquette initiés par Louis et la prédominance de certains groupes sur d'autres, cf. N. ELIAS, *op. cit.*, pp. 53-54, 74-75, 133-134.

62. R. ILIFFE, art. cité.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

La métaphore du pouvoir princier comme puissance électrique nous aidera à comprendre comment différents réseaux institutionnels et autres structures d'interdépendance purent se développer durablement dans plusieurs pays européens au 17^e siècle. La « distance » relative qui séparait les princes des savants tout autant que le pouvoir (le « voltage ») de ces princes, qui finançaient ou favorisaient les premières académies scientifiques déterminèrent les diverses techniques d'« isolation » et d'interdépendance qui se développèrent dans ces institutions. Les princes des cours européennes n'étaient pas tous également puissants, ils ne tenaient pas tous le même discours sur leur pouvoir, et ils ne s'investissaient pas au même degré dans les académies qu'ils soutenaient.

En général, plus le processus de production et de légitimation des discours académiques apparaissait dans la dépendance du prince, plus ce processus était policé (ou « isolé ») et plus les savants y figuraient comme des « sujets », et non pas comme des auteurs. Inversement, une « distance » significative entre savants et princes et un pouvoir princier au profil bas autorisaient les savants à se présenter plus comme des « auteurs » que comme des « sujets ». Il y avait cependant des limites à la distance que l'on pouvait creuser par rapport au prince : si celle-ci devenait excessive, la légitimité des savants et de leurs discours pouvait se trouver globalement compromise. Nul ne pouvait se mettre tout à fait en marge du système sans produire non pas davantage de liberté, mais l'effondrement des conditions mêmes de possibilité de ces nouveaux modèles de subjectivité dont les philosophes de la nature avaient besoin.

Engagement des princes, effacement des savants

L'Accademia del Cimento offre un bon exemple des problèmes d'étiquette et des formes de sociabilité (et de subjectivité) induits par l'engagement direct d'un prince dans une académie — scénario selon lequel les savants travaillaient avec et autour de la « source de pouvoir ». Entre 1657 et 1667, la Cimento — généralement considérée comme la première académie européenne des sciences expérimentales — se constitua à la cour de Florence autour du prince Léopold de Médicis, le jeune frère de Ferdinand II, grand-duc de Toscane⁶³. Léopold convoquait son académie en séance quand bon lui semblait, planifiait ses programmes d'expériences, payait les instruments et désignait « ses » académiciens parmi les mathématiciens et philosophes qui figuraient déjà sur la liste des savants pensionnés par les Médicis. L'Académie n'eut jamais de statut légal. Elle commença à se réunir vers 1657, ralentit son activité après 1662 et s'arrêta tout à fait après 1667, quand Léopold devint cardinal. Le nom lui-même d'« Accademia del Cimento » est une invention rétrospective liée à la publication, en 1667, des *Saggi di natu-*

63. Sur l'Accademia del Cimento, Giovanni TARGIONI TOZZETTI, *Notizie degli aggrandimenti delle scienze fisiche accaduti in Toscana nel corso di anni LX del secolo XVII*, Florence, Bouchard, 1780 ; reprint Bologne, Forni, 1970 ; W. E. KNOWLES MIDDLETON, *The Experimenters*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1971. J'ai repris ici plusieurs éléments à P. GALLUZZI, « L'Accademia del Cimento » art. cité, pp. 788-844.

rali esperienze — ouvrage qui rassemblait un choix d'expériences conduites par la « défunte » académie⁶⁴.

Léopold, qui n'avait que très peu de chances de devenir un jour grand-duc, se découvrit un rôle propre : il célébrait la maison des Médicis comme le grand mécène de la science européenne et ferait de l'Accademia del Cimento l'héritière des deux grands savants médicéens Galilée et Torricelli. Bon nombre des travaux conduits dans le cadre de l'académie de Léopold étaient déclarés liés à la mécanique de Galilée (mais évidemment pas à ses conceptions en astronomie sujettes à controverse) et aux premières et décisives expériences de Torricelli sur le vide. L'effort de Léopold avait pour but de faire des Médicis les « locomotives » de la science européenne⁶⁵. L'éloge qu'il fit aussi de l'art florentin (c'est-à-dire médicéen) poursuivait des fins et des stratégies analogues, comme le montre bien le soutien qu'il accorda à l'œuvre monumentale de Filippo Baldinucci, les *Notizie dei professori del disegno* en six volumes, présentée comme le complément très nécessaire de la *Vie des artistes* de Vasari qui visait à faire de Florence la capitale de l'art européen⁶⁶.

Le caractère officieux de la Cimento tint sans doute à cet engagement de Léopold. Un prince de ce rang pouvait certainement nuire à son image en travaillant de plain-pied avec ses sujets (dont plusieurs n'étaient pas de la noblesse) dans un contexte professionnel officiel, mais le même engagement pouvait se justifier si l'Académie se présentait comme une espèce de « sport », c'est-à-dire comme une activité dans le cadre de laquelle les règles d'étiquette pouvaient être singulièrement relâchées⁶⁷. De telles préoccupations ne sont pas absentes de la publication des travaux de l'Académie, les *Saggi* de 1667, dans lesquels Léopold est présenté comme un « superviseur » princier de l'entreprise, et non pas comme le membre actif qu'il fut pourtant souvent⁶⁸.

Aussi bien les membres de la Cimento n'étaient-ils pas autorisés à revendiquer publiquement leur association à l'Académie en se présentant par exemple comme « académiciens de la Cimento ». Ils ne pouvaient devenir des « académiciens », c'est-à-dire les membres d'une corporation officielle ; le statut de Léopold leur imposait d'être — pour le dire ainsi — ses « serviteurs savants », c'est-à-dire les agents de la célébration de la science médicéenne. Le projet d'auto-célébration de Léopold ressort également du type

64. *Ibid.*, pp. 790-793.

65. *Ibid.*, pp. 793-797.

66. Filippo BALDINUCCI, *Notizie dei professori del disegno da Cimabue in qua*, Florence, Franchi, 1681-1727. Sur les rapports Baldinucci-Léopold, cf. Edward GOLDBERG, *After Vasari : History, Art, and Patronage in Late Medici Florence*, Princeton, Princeton University Press, 1988. Sur ce projet considéré plus largement, cf. Jay TRIBBY, « Club Medici : Natural Experiments and Imagineering of "Tuscany" », *Configurations*, 2, 1994, pp. 215-235.

67. Pour de brèves biographies des participants à la Cimento, cf. W. E. KNOWLES MIDDLETON, *op. cit.*, pp. 26-40. Sur le plus pittoresque d'entre eux, Antonio Oliva, cf. Ugo BALDINI, *Un liberto accademico del Cimento : Antonio Oliva*, Florence, Istituto e Museo di Storia della Scienza, 1977.

68. Cf. la préface aux *Saggi*, *Saggi di naturali esperienze fatte nell'Accademia del Cimento sotto la protezione del Serenissimo Principe Léopold di Toscana e descritte dal segretario di essa Accademia*, Florence, 1667, reprint dans Giorgio ABETTI, Pietro PAGNINI édés, *L'Accademia del Cimento*, Florence, Barbera, 1942, p. 85.

de diffusion des *Saggi*, ni vendus ni rendus largement accessibles aux membres de la république des lettres. Cet élégant volume illustré, qui chantait la richesse surabondante de la science médicéenne à travers un choix d'expériences conduites au sein de l'Académie était généralement offert comme une sorte de livre « illustré » (*coffee-table book*) aux membres de la communauté aristocratique et princière européenne⁶⁹.

L'Académie s'engagea fortement dans la méthode expérimentale, c'est-à-dire dans une description des effets liés à telle ou telle expérience plutôt qu'à l'identification de leurs causes dernières. Si les *Saggi* enregistrent, à l'occasion, certaines interprétations ou certaines hypothèses qui excèdent une stricte description de l'expérience, celles-ci ne sont jamais présentées comme une composante essentielle du texte, mais comme les moyens de faciliter « la transition d'une expérience à une autre », et elles sont expressément annoncées comme « les idées ou les opinions d'académiciens individuels, mais jamais de l'Académie en tant que telle, dont le seul but était d'expérimenter et de décrire »⁷⁰. Cette attitude prudente ne tenait pas seulement au désir de Léopold de demeurer en marge de tout conflit avec les théologiens, semblable à ceux dont Galilée avait fait les frais : elle reflétait aussi la politesse de l'étiquette philosophique à laquelle le même Léopold était lié par son propre statut⁷¹. Disposant d'académiciens réalisant et décrivant des expériences plutôt que se lançant à la recherche de leurs causes, Léopold était sûr que l'activité de la Cimento ne déboucherait sur nul débat d'institution. Cette préoccupation s'affiche clairement dans le Prologue des *Saggi*, selon lequel « nous nous engageons à ne nous quereller avec personne en entrant dans de subtiles disputes ou d'incertaines contradictions »⁷².

Le soin que Léopold attache aux reprises successives de l'expérience de Torricelli sur le vide, et à leur traduction textuelle dans les *Saggi*, confirme bien la prudence du florentin. Le problème de l'existence du vide était fort délicat, en ce qu'il contrariait certains postulats fondamentaux des philosophies aristotélicienne et cartésienne. Par exemple, Michelangelo Ricci, mathématicien romain très au fait de l'étiquette (et qui devait d'ailleurs devenir cardinal), prévint Léopold des attaques que pouvait encourir la discussion sur le vide dont les *Saggi* s'étaient fait l'écho — attaques qu'il percevait comme sérieusement embarrassantes en fonction même du mécénat princier dont bénéficiait l'Académie⁷³. Bien qu'il partageât les craintes de Ricci, Léopold choisit de revendiquer la priorité de la découverte torricellienne — c'est-à-dire médicéenne —, découverte largement diffusée et discutée à travers toute l'Europe depuis l'expérience inaugurale de 1643. Mais il se retrouva en difficile posture : soit il persistait à soutenir l'existence du

69. P. GALLUZZI, art. cité, pp. 796, 798. Un prince ne pouvant « vendre » quoi que ce soit, les *Saggi* ne pouvaient être achetés.

70. Prologue des *Saggi*, d'après Targioni TOZZETTI, *op. cit.*, t. 2, part. 2, p. 381. Même idée dans MAGALOTTI, « Elogio del Cardinal Leopoldo », A. FABRONI éd., *Lettere inedite...*, vol. 1, p. 21. G. ABETTI et P. PAGNINI éds, *op. cit.*, pp. 83-87 et 124. Pour un autre exemple de l'implication de Léopold dans les problèmes de politesse scientifique, cf. A. FABRONI, éd., *op. cit.*, lettre à Huygens du 10 février 1667, vol. 1, p. 220

72. Targioni TOZZETTI, *op. cit.*, t. 2, part. 2, p. 381.

73. Michelangelo Ricci à Léopold de Medicis, 8 juillet 1663 dans A. FABRONI éd., *op. cit.*, vol. II, pp. 117-118.

vide (en augmentant encore le prestige des Médicis, mécènes d'une découverte philosophiquement aussi décisive), soit il réduisait la portée de l'affaire, limitant d'un même coup l'avantage des Médicis et les risques dont cet avantage était porteur.

Le souci de Léopold d'éviter tout conflit gênant eut finalement raison de son goût de la distinction, et l'Académie se borna à revendiquer la priorité de l'expérience de Torricelli, sans assumer la découverte du vide en tant que telle. Si les *Saggi* attestaient bien que le cylindre de Torricelli découvrait un espace « vide d'air », ils admettaient aussi que cet espace pouvait être rempli par autre chose⁷⁴. Il est révélateur que l'affirmation selon laquelle Torricelli avait effectivement découvert le vide n'ait été révélée que dans une feuille publiée « à titre privé » par un client des Médicis, Carlo Dati, qui, jouant la prudence, ne mentionne jamais l'Académie et signe lui-même du pseudonyme de « Timauro Antiata »⁷⁵. Mais tous les académiciens ne partagèrent pas le souci de Léopold de contourner tout sujet de controverse, comme le montre le cas de Borelli, pour lequel la prudence du prince interdisait à l'Académie toute proposition réellement décisive⁷⁶.

Aussi Léopold voulut-il, par les *Saggi*, s'assurer que l'Académie produirait de son activité l'image la plus « pateline » possible, celle d'une institution indemne de tout conflit interne. Les vives tensions, les fortes contrariétés (relevées parfois d'affronts hauts en couleur) dont témoignent la correspondance privée des académiciens et de Léopold lui-même, s'effacèrent totalement de cet ouvrage⁷⁷, dans lequel le nom d'aucun académicien ne figura d'ailleurs explicitement. La seule voix que l'on puisse entendre dans les *Saggi* est celle du Secrétaire qui composa le volume, dont le nom reste toutefois lui aussi tu. De la même manière, la « *Relation de l'Eclipse horizontale de lune observée en l'isle de Gorgone le 26 juin 1666 par l'ordre du sérénissime Prince Léopold* », imprimée dans le *Journal des Scavans*, ne mentionne ni l'Académie en tant qu'institution officielle, ni le nom d'aucun des académiciens envoyés par le prince dans cette île et en deux autres lieux du royaume de Toscane⁷⁸. Cette même relation, en soulignant que le désir (et les ressources) du prince avaient été à l'origine de l'expédition, faisait de Léopold son « auteur » implicite. Le « droit d'auteur » des académiciens était biffé : ils étaient trop proches du Prince.

La stratégie textuelle des *Saggi* autorisait Léopold à paraître suffisamment en marge des activités de l'Académie pour que son statut princier soit protégé, sans pour autant faire perdre aux résultats de l'Académie leur légitimité. Contrairement à la Royal Society, qui répondait de ses propres résultats scientifiques par une attestation collective de ses membres, le bilan de la Cimento ne tenait sa crédibilité que du fait d'avoir été implicitement cautionné par le statut d'un Léopold. Comme le déclare Lord Brouckner, président de la Royal Society, en 1668 : « (Ces résultats) ayant été examinés

74. P. GALLUZZI, art. cité, p. 806.

75. *Ibid.*, pp. 805-811.

76. *Ibid.*, pp. 795-797.

77. A. FABRONI éd., *op. cit.*, vol. 2, p. 131, Léopold à Ricci ; *ibid.*, vol. 1, pp. 94-95, Borelli à Del Buono, le 10 octobre 1657 ; P. GALLUZZI, art. cité, pp. 806-807.

78. *Journal des Scavans*, Amsterdam, Pierre le Grand, 1669, t. I, p. 519.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

avec le concours et le soutien d'un prince d'une telle grandeur, d'une telle splendeur, et d'une telle sagesse, nul ne saurait douter qu'ils aient été parfaitement étayés et éclaircis »⁷⁹. Bien que Léopold n'ait jamais été explicitement présenté comme un collaborateur ou un témoin effectif des travaux de son académie, sa présence effacée et pourtant efficiente dispensèrent les *Saggi* (ou *la Relation de l'expédition dans l'île de Gorgone*) de devoir reproduire le nom des témoins et des acteurs, ou de fournir le genre de compte rendu circonstancié auquel s'attachaient Boyle et la Royal Society — ce dont les savants de rang moindre devaient s'acquitter pour gagner l'assentiment des pairs. Les *Saggi* ne citant le nom d'aucun académicien en particulier, c'est par défaut, en quelque sorte, que le crédit des travaux de l'Académie revenait au prince. Léopold devint leur auteur *in absentia* — le seul moyen par lequel il pouvait impunément prétendre à cette distinction.

Le Roi-Soleil, ou comment légitimer à distance

La création par Louis XIV, en 1666, de ce qui devint célèbre sous le nom d'Académie Royale des Sciences, voulut être un grand acte de mécénat et le digne reflet du pouvoir du Roi-Soleil. Il ne s'agissait pas de soutenir telle ou telle discipline spécifique ou un petit groupe de savants, mais — noblesse oblige — de patronner l'ensemble des sciences naturelles et de faire du roi le conquérant d'un nouveau royaume : la république des lettres tout entière⁸⁰. L'image que Louis XIV donna de lui-même comme Roi-Soleil — c'est-à-dire comme un prince d'une tout autre puissance qu'un Léopold — ne pouvait qu'exposer à de graves problèmes d'étiquette toute participation active de sa part — s'il l'avait souhaitée — à la vie de cette Académie. Le « voltagage » de Louis était trop puissant pour être contenu et « isolé » dans un environnement aussi problématique que pouvait l'être celui d'une académie scientifique. De plus, contrairement à Léopold qui avait pu se distinguer dans ce domaine en célébrant l'histoire du mécénat médicéen des grands savants italiens, Louis ne disposait pas d'une tradition scientifique française susceptible de permettre une « mythification » de ce genre, et ne conçut sans doute l'Académie des sciences que comme l'un des bijoux qu'il pouvait ajouter à la collection, déjà très riche, des autres académies royales. De fait, Louis ne participa guère aux travaux de la nouvelle Académie, et ne se rendit qu'une fois, en 1681, à la Bibliothèque Royale et à l'Observatoire. Ces deux gestes furent, au reste, purement protocolaires, et ne furent présentées au roi, après une visite rapide des lieux, que quelques démonstrations peu

79. L. Magalotti à Léopold, 13 mars 1668, dans A. FABRONI éd., *op. cit.*, vol. 1, p. 303.

80. Sur la politique de contrôle culturel de Louis, cf. Jean-Marie APOSTOLIDÈS, *Le Roi Machine*, Paris, Minuit, 1981, chap. 2, « L'organisation de la culture ». Sur la place de l'Académie dans cette politique, cf. R. HAHN, *Anatomy...*, pp. 12-13, 52-53. Colbert eut d'autres projets avant 1666, non moins vastes, comme la Compagnie des Sciences et des Arts, dont la finalité est plus technologique, cf. « Projet de la compagnie des Sciences et des Arts », *Œuvres complètes de Christiaan Huygens*, vol. IV, pp. 325-329, ou l'académie générale de Charles Perrault, devant comprendre tous les domaines d'érudition exceptés les domaines pratiques, cf. « Note de C. Perrault à Colbert pour l'établissement d'une Académie générale », Pierre CLÉMENT éd., *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, Paris, 1861-82, vol. V, pp. 512-514.

sujettes à débat⁸¹. Aussi bien, qu'il s'agisse de rituels de cour ou d'expériences scientifiques, rien n'était supposé ne pas « tourner rond » à la face du Roi-Soleil.

Contrairement à Léopold, qui s'engagea personnellement dans son académie et attesta de ses résultats (bien que, comme nous l'avons noté, cet engagement soit soigneusement gommé de la présentation publique de la Cimento dans les *Saggi*), Louis, probablement en fonction de la supériorité de son statut, ne cautionna jamais l'Académie personnellement. S'il observa ses académiciens au travail lors des visites qu'il leur fit, il s'y comporta toujours en spectateur d'expériences déjà confirmées, et jamais en témoin actif d'un processus en cours. De même, quand le roi vit la « science en acte », lors des séances de dissection d'animaux exotiques pratiquées à Versailles, ces événements étaient organisés comme des spectacles, et non comme des séances de travail. Ces dissections n'avaient d'ailleurs pas lieu à l'Académie, mais au palais, c'est-à-dire dans l'espace privé du roi⁸². Le roi n'allait pas à l'Académie ; ce sont les académiciens qui, convoqués par leur prince, venaient le divertir chez lui — selon un scénario dans lequel nous retrouvons les mêmes traits d'étiquette qui autorisaient les laborantins et les assistants de Boyle à lui rendre visite et à travailler avec lui à son domicile, mais détournaient Boyle (un aristocrate) de « descendre » dans l'atelier de ses assistants⁸³.

Si les étiquettes réglant le mode de présence de Léopold, de Boyle et de Louis XIV sur les chantiers de la connaissance furent structurellement équivalentes, leur « voltage » fut sensiblement divers et imposa des techniques différentes d'« isolation ». Alors que l'aristocrate Boyle put être auteur, attacher son nom aux ouvrages qu'il publia, et se montrer publiquement au travail avec ses assistants, le prince Léopold effaça — pour le public — les traces de son engagement et fit de lui-même un auteur *in absentia*. Quant au roi Louis, de très loin le plus puissant des trois, il se tint physiquement à l'écart de la scène de la connaissance (contrairement à Léopold, qui ne prit ses distances que dans les textes écrits) et put cependant, parce que son pouvoir était considérable, légitimer depuis cette position de recul les travaux de ses académiciens.

Et toujours par la grâce de son royal statut, Louis parvint à maintenir dans ses relations (et dans sa distance) avec ses académiciens une certaine dose d'ambiguïté — qui pourrait s'apparenter au caractère « informel » qui marquait la Cimento, à cause de la participation de Léopold⁸⁴. Jusqu'en 1699, l'Académie garda quelque chose du caractère privé et presque secret

81. La description de la visite du 5 décembre 1681 se trouve au t. 2 de FONTENELLE, *Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, p. 319. On peut y voir que les expériences montrées ont été sélectionnées pour leur caractère non problématique.

82. « L'Académie fut mandée sur le lieu, et le roi ne dédaigna pas d'être présent à l'examen de quelques-uns des partis... », A. MAURY, art. cité, p. 345.

83. Cf. S. SHAPIN, « The House of Experiment », art. cité, p. 382. De même, Léopold qui travaillait avec ses savants les invitait à le rejoindre en ses appartements privés, cf. W. E. KNOWLES MIDDLETON, *op cit.*, p. 57. La Cimento s'exécutait aussi en pleine cour, mais il s'agissait moins d'élaboration scientifique que de spectacle.

84. Cette fluidité, opposée à toute bureaucratie indépendante, allait évidemment dans le sens de l'intérêt du prince qui était de concentrer le pouvoir entre ses mains.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

de l'institution florentine : elle avait tendance à gommer l'individualité de ses membres, elle n'avait pas de statut, ni de protocole réglant ses activités ; elle évita même, pendant un certain temps, de se doter d'un nom officiel⁸⁵. Une aura de secret entourait ses activités et les visiteurs n'étaient que très rarement admis dans ses réunions⁸⁶. Si quelques-uns purent visiter l'Observatoire, les savants qui cherchaient à obtenir des informations sur les travaux de l'Académie restaient sur leur faim⁸⁷. Les relations officielles avec la république des lettres ou avec toute autre société savante furent d'abord très limitées — une situation que regrettaient d'ailleurs certains des académiciens qui, comme les membres de la Cimento avant eux, constataient amèrement que leur statut d'auteur scientifique n'était pas reconnu par la communauté philosophique⁸⁸.

Entre 1666 et 1699, l'Académie se réunit régulièrement et publia des livres, sans avoir encore pour autant une existence légale. Si des statuts officiels furent promulgués en 1699, une lettre de patente royale ne les suivit qu'en 1713⁸⁹. En 1666, Louis se contenta de donner une approbation verbale au projet académique soutenu par son ministre Colbert⁹⁰. Cette « informalité », comparable à ce que nous décrivions de la Cimento médicéenne, s'étendait aux divers lieux dans lesquels l'Académie se réunissait. Elle ne jouit tout d'abord que d'un espace privé (la bibliothèque de Colbert), puis d'un site semi-officiel (la Bibliothèque Royale), et ce n'est qu'après son institutionnalisation définitive, en 1699, qu'elle entra au Louvre et put tenir deux fois par an des assemblées ouvertes au public⁹¹.

L'évolution des conceptions que se fit l'Académie du statut de ses « auteurs » et du régime de ses publications donne une bonne idée de la

85. Jusqu'en 1672, ce n'est pas à l'Académie royale des Sciences que le *Journal des Scavans* se référait mais à « ceux qui se réunissent dans la bibliothèque royale », Elmo Stewart SAUNDERS, « The Decline and Reform of the Académie Royale des Sciences à Paris », thèse de PhD, The Ohio State University, 1980, p. 110 ; J. M. HIRSCHFIELD, *Académie Royale*, p. 21.

86. A. STROUP, *op. cit.*, p. 211.

87. J. M. HIRSCHFIELD, *op. cit.*, pp. 68, 119 ; A. MAURY, art. cité, p. 339. Ce fut le cas d'un savant pourtant bien introduit tel que Martin LISTER, dans M. LISTER, *A Journey to Paris in the year 1698*, Londres, 1699, p. 80. FONTENELLE fait état de ce secret dans *Histoire du renouvellement de l'académie royale des Sciences en MDCXCIX*, Amsterdam, 1709, p. 44. Cette pratique du secret était délibérée : « toutes les choses qui seront proposées dans l'assemblée demeureront secrètes [et] l'on ne communiquera rien au dehors que du consentement de la Compagnie... », Archives de l'Académie des Sciences, *Procès Verbaux des Seances de l'Académie des Sciences*, Registre de Physique, t. I, p. 200, séance du 15 janvier 1667.

88. Sur les tensions entre la politique de secret de l'académie et les revendications des savants pour la reconnaissance de leurs résultats, cf. A. STROUP, *op. cit.*, pp. 204-217. Dans la Cimento, Borelli semble s'être pris pour l'auteur des hypothèses de Huygens et Divini Fabri sur les anneaux de Saturne alors qu'il les vérifiait, Targioni TOZZETTI, *op. cit.*, t. I, p. 385. Dans sa lettre du 4 décembre 1661 à Vincenzo Viviani, Magalotti le critique aussi pour « s'être attribué des expériences faites à l'Accademia del Cimento sur la légèreté des corps, méconnaissant les lois de l'académie qui veulent que tout soit traité en commun », cité dans S. FERMI, *Lorenzo Magalotti*, p. 83.

89. « En vertu de ce Reglement, l'Académie des Sciences devient un corps, établi en forme par l'autorité Royale, ce qu'elle n'était pas auparavant », FONTENELLE, *op. cit.*, p. 43.

90. J. M. HIRSCHFIELD, *op. cit.*, p. 19.

91. Jack CLARKE, « Abbé Jean Paul Bignon "Moderator of the Academie and Royal Librarian" », *French Historical Studies*, 8, 1973, p. 219. Le choix des exposés lors de ces conférences était fait par Bignon, représentant du roi dans l'Académie, E. S. SAUNDERS, art. cité, p. 148.

lente mais solide élaboration des protocoles d'interdépendance⁹². L'Académie se pose le problème d'une responsabilité individuelle de ses auteurs dès 1688, mais celle-ci n'est formalisée qu'en 1699, c'est-à-dire après que l'Académie soit devenue une institution à part entière⁹³. Le principe de responsabilité collective régit les publications officielles durant plusieurs décennies, et les ministres de Louis XIV exercent un contrôle sur ces publications pendant toute cette période, « pour protéger la pureté de la réputation de ce cercle »⁹⁴. Contrairement à la Royal Society, l'Académie ne bénéficiait pas de son propre « imprimatur ». Alors que les académiciens avaient accès à des voies de publication moins officielles (ou étrangères), ces formes elles-mêmes manifestent des tensions concernant le statut d'auteur⁹⁵. Par exemple, alors que de brefs rapports sur les travaux de l'Académie (quelques pages seulement en général) furent publiées par le *Journal des Scavans*, ceux-ci étaient plutôt des comptes rendus que des articles officiels. Curieusement, ces comptes rendus ne se référaient pas à l'Académie Royale des Sciences comme à un organisme officiel mais se limitaient à indiquer que tels ou tels travaux avaient été exécutés ou présentés dans la Bibliothèque Royale par une « assemblée » qui y siégeait⁹⁶. Dans les premières années, quand les académiciens adressaient des lettres au *Journal*, celles-ci étaient publiées sans que leurs auteurs soient identifiés comme membres de l'Académie⁹⁷. Cet effacement de tout signe d'officialité devient plus étonnant encore lorsqu'on sait que Gallois, académicien depuis 1688, avait été appelé par Colbert à la direction du *Journal des Scavans*, qui aurait pu devenir naturellement alors l'ambassade officielle de l'Académie dans la république des

92. Jusqu'à 1699, l'Académie n'était pas une corporation mais au mieux une assemblée consultative présidée au nom du roi par les surintendants, dont le pouvoir se nourrissait de l'absence de protocole réglé concernant l'activité de l'Académie. Comme Léopold le faisait dans la Cimento, Colbert tenait l'agenda de l'Académie et décidait des tâches, J. M. HIRSCHFELD, *op. cit.*, pp. 63, 118.

93. Sur les tensions autour du statut d'auteur, de la publication et de la communication avec les étrangers, cf. A. STROUP, *op. cit.*, pp. 200-209. Sur le développement du réseau de correspondants à partir de 1686, cf. *ibid.*, p. 212. En 1688, les académiciens ne pouvaient rien publier sous leur nom sans l'approbation de l'académie, *ibid.*, p. 205. L'auteur est explicitement reconnu dans les statuts de 1699, Règlement de 1699, dans FONTENELLE, *Histoire du renouvellement*, p. 35.

94. R. HAHN, *op. cit.*, p. 27. Certaines institutions contrôlent elles-mêmes les publications ou imposent un pseudonyme. Sur ces stratégies pour la Lincei, cf. B. ODESCALCHI, *Memorie storico-critiche dell' Accademia de Lincei e del Principe Federico Cesi*, Rome, Salvioni, 1806, pp. 219-220, 230. Sur les stratégies de la Compagnie de Jésus, cf. Ugo BALDINI, « Una fonte poco utilizzata per la storia intellettuale : Le censurae librorum e opinionum nell'antica Compagnia di Gesu », *Annali dell'Istituto Storico Italo-Germanico in Trento*, 11, 1985, p. 37.

95. En 1677, le manuscrit de Du Clos sur les principes des mélanges naturels fut refusé comme publication officielle à cause du risque d'offense à des « Philosophes délicats ». Il fut publié officieusement à Amsterdam, trois ans après, A. STROUP, *op. cit.*, p. 206.

96. Cf. par exemple, *Journal des Scavans*, avril 1667, pp. 81-84 ; septembre 1667, pp. 157-160 ; décembre 1667, pp. 171-174 ; juillet 1668, pp. 66-72 ; septembre 1668, pp. 79-84 ; février 1669, pp. 11-12 ; septembre 1669, pp. 32-37 ; décembre 1669, pp. 37-42 ; février 1670, pp. 9-12. J'utilise l'édition originale imprimée à Paris par Jean Cusson.

97. Huygens, qui publiait dans le *Journal* depuis 1666, ne fut identifié comme membre de l'Académie qu'en 1672. Cela devint ordinaire pour tous après cette date.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

lettres⁹⁸. Que cela n'ait pas été le cas suggère — sans d'ailleurs nous surprendre — que la prudence royale passait bien avant le désir que pouvaient nourrir les académiciens de bénéficier d'un crédit personnel et d'une distinction professionnelle propre.

Comme dans le cas de la Cimento, et pendant toute la période « informelle » de la vie de l'Académie, le roi « créditait » directement les travaux de ses « agents ». Tel fut particulièrement le cas, en 1686, de la médaille qui célébra la découverte, par Gian Domenico Cassini, des nouveaux satellites de Saturne. Le nom de Cassini ne paraissait nulle part sur cette médaille, et le motto se satisfaisait de l'énoncé suivant : « V. Saturni primum cogniti ». L'effacement du nom de l'astronome n'était nullement le fait de l'ingratitude royale ; elle tenait plutôt au respect que Louis XIV — noblesse oblige — se devait à lui-même. Comme nous l'avons déjà noté à propos de Cimento, c'est l'expression d'une allégeance directe du savant au prince qui aurait eu pour effet d'éradiquer l'auteur. Car la découverte de Cassini n'était pas représentée en ce qu'elle contribuait à la gloire de Louis. La médaille elle-même suggère au contraire que Louis — qui la faisait frapper — faisait l'honneur à cette découverte de lui reconnaître le droit d'être rappelée « entre les autres événements du royaume de Sa Majesté »⁹⁹.

L'autonomie limitée accordée aux membres de l'Académie durant les premières décennies de son existence témoigne des mêmes attendus princiers que l'effacement du nom d'auteur dans l'Académie de Cimento. S'il est vrai que les savants de Louis XIV voyaient leur nom cité dans les ouvrages collectifs que l'Académie entreprenait, chacune de leurs contributions individuelles demeurait subsumée sous un nom collectif de l'institution. Les auteurs membres de l'académie de Léopold furent peut-être davantage effacés encore parce que Léopold « serrait » la Cimento de plus près que le roi Louis ses académiciens. Reste en tout cas que la responsabilité collective des débuts de l'Académie ressortit peut-être moins à l'ethos baconien du travail collectif qu'à une forme d'anonymat partiel par lequel était créée une « fonction d'auteur » ambiguë dont les académiciens et le roi pouvait partager le crédit¹⁰⁰. Le nom d'auteur des académiciens tendait à disparaître des ouvrages personnels que ceux-ci publiaient ; mais chaque individu restait identifiable au sein du corps royal de l'institution — le roi lui-même ne

98. Betty TREBELLE MORGAN, *Histoire du Journal des Scavans depuis 1665 jusqu'en 1701*, Paris, Presses Universitaires de France, 1929, pp. 127-174.

99. Académie Royale des Médailles et des inscriptions, *Medailles sur les principaux évènements du règne de Louis le Grand*, Paris, Imprimerie Royale, 1702, p. 214. En place du nom d'auteur, se trouve mentionné : les « scavants hommes que le Roy entretient à l'Observatoire ». Cf. aussi I. Bernard COHEN, « G. D. Cassini and the Number of the Planets », Trevor H. LEVERE, William R. SHEA éds, *Nature, Experiment, and the Sciences*, Dordrecht-Boston, Kluwer, 1990, pp. 199-205.

100. Les *Memoires pour servir à l'Histoire des Plantes*, Paris, Imprimerie Royale, 1676, furent publiés avec un nom d'auteur collectif, chaque contributeur étant identifié dans l'« Avertissement ». Par contre pour l'*Histoire des animaux*, Paris, Imprimerie Royale, 1687, l'académie adopta le nom d'auteur collectif, A. STROUP, *op. cit.*, p. 207 ; R. HAHN, *op. cit.*, p. 26 ; Joseph BERTRAND, *L'Académie des Sciences et les Académiciens*, Paris, Hetzel, 1869, p. 45 ; J. M. HIRSCHFIELD, *op. cit.*, p. 146. Alors que le *Recueil de Plusieurs Traitez de Mathematique de l'Academie Royale des Sciences*, Paris, Imprimerie Royale, 1676, précise les auteurs de chaque chapitre.

recueillant de crédit que parce que l'Académie à laquelle il avait apporté soutien et légitimité avait produit le savoir dont ces ouvrages attestaient. Mais il demeure vrai que les académiciens, s'ils ne perdaient pas complètement leur nom (comme c'était le cas dans les *Saggi* de la Cimento), étaient bien présentés comme les sujets du prince.

Les analogies avec la Cimento peuvent être poursuivies. Les premières publications de l'Académie ne furent (pas plus que les *Saggi*), largement communiquées aux membres de la république des lettres (dont bien rares furent ceux qui les possédèrent)¹⁰¹. C'étaient de grands folios d'une élégante facture, souvent illustrés de gravures, imprimés par l'Imprimerie Royale « en grand papier » — bref, tout entiers voués à célébrer la gloire de Louis devant les yeux éblouis des autres princes¹⁰². Autre trait en partage : la définition du statut de membre resta très vague plusieurs décennies durant — ce que nous observions déjà dans l'académie de Léopold¹⁰³. L'Académie chercha aussi à se dire à l'abri de toute controverse, bien que les preuves de dissensions internes soient nombreuses¹⁰⁴. Quand la querelle vint sur la place publique, comme dans le cas du débat sur le lieu de la vision entre Édme Mariotte, Jean Pecquet et Claude Perrault en 1668-1676, l'histoire fut prestement réécrite par Fontenelle, qui fit de l'affaire une « belle » dispute, faite de « réflexions infiniment fines et ingénieuses, et de raffinements extrêmement délicats », qui exprimaient « toute la subtilité de la controverse »¹⁰⁵.

101. E. S. SAUNDERS, art. cité, p. 76 ; J. M. HIRSCHFIELD, *op. cit.*, p. 69.

102. *Ibid.*, pp. 35, 125, 127 ; A. MAURY, art. cité, p. 349. Les *Transactions* ne mentionnent pas le *Recueil de Plusieurs Traitez de Mathematique...*, c'est dire leur faible diffusion.

103. E. S. SAUNDERS, art. cité, p. 183. Alors que certains recevaient des pensions pour leur participation académique, d'autres se mêlaient aux réunions ponctuellement, P. CLEMENT éd., *Lettres, Instruction et Mémoires de Colbert*, *op. cit.*, vol. V, pp. 470-498. Cependant les pensions n'étaient pas des paiements correspondants à un emploi, mais des gratifications sur lesquelles aucune taxe n'était prélevée, A. STROUP, « Royal Funding of the Parisian Academie Royale des Sciences during the 1690s », *Transactions of The American Philosophical Society*, 77, 1987, part. 4, p. 22. Sur le caractère informel du statut de membre jusqu'en 1699, cf. E. S. SAUNDERS, art. cité, pp. 183-188. La codification des statuts, des hiérarchies et des modes de recrutement s'élabore à cette date, Règlement de 1699, dans FONTENELLE, *op. cit.*, pp. 31-34.

104. Lorsque des disputes éclataient, l'Académie faisait son possible pour les tenir secrètes. Colbert intervint pour en calmer certaines dans les premières années, ce qui montre l'absence d'un protocole de la dispute, E. S. SAUNDERS, art. cité, pp. 115-117, 118-120, 209-211. Les prescriptions concernant l'attitude de politesse furent finalement inscrites dans les statuts de 1699 : « L'académie veillera exactement à ce que dans les occasions où quelques académiciens seront d'opinions différentes, ils n'emploient aucun terme de mépris ni d'aigreur l'un contre l'autre, soit dans leur discours, soit dans leurs écrits et lors même qu'ils combattront les sentiments de quelque Savant que ce puisse être, l'Académie les exhortera à n'en parler qu'avec ménagement », Règlement de 1699, dans FONTENELLE, *op. cit.*, pp. 36-37, 39.

105. *Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, t. 1, pp. 102-103. La publicité de cette dispute tient sans doute au fait qu'au début de 1668, Mariotte n'était pas encore membre officiel de l'Académie, ce qu'il devint à la fin de cette même année, René TATON, « Mariotte et l'académie royale des sciences », dans *Mariotte savant et philosophe*, Paris, Vrin, 1986, p. 14. La réponse de Pecquet put alors paraître sous la forme d'une opinion concernant le travail d'un savant extérieur. L'échange de lettres fut publié dans *Journal des Scavans*, lundi 17 septembre 1768, pp. 79-82. Cependant, après son élection dans cette assemblée, Mariotte n'adoucit pas ses positions et répondit à la critique de Perrault en l'accusant de « préjugés », Réponse de Monsieur Mariotte à la lettre de Monsieur Perrault, *Œuvres de Mariotte*, La Hague, Neaulme, 1711, vol. 2, pp. 522-524. Semblable à Borelli ou Hooke, Mariotte montre ici une disposition à importer sa combativité au sein de l'académie qui s'efforce d'instaurer une discipline à cet égard. Les

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

Enfin, comme avant elle la Cimento, l'Académie était extrêmement soucieuse de ne pas s'attacher à des méthodes et à des thèmes sujets à controverse, et de se tenir à une épistémologie pragmatique, sensible aux exigences de la raison d'État. Et nous avons la preuve que, dans un cas au moins, Louis intervint dans les travaux de l'Académie au titre de la raison d'État¹⁰⁶. L'accueil sceptique, voire la condamnation pure et simple des systèmes philosophiques et des arguments métaphysiques resta une constante de l'Académie ; toute enquête portant sur les causes finales était écartée, l'éclectisme était roi, et l'orientation méthodologique générale de l'institution tendit vers ce que Roger Hahn définit bien comme un « positivisme phénoménologique »¹⁰⁷.

Mais contrairement à la Cimento, qui cessa de se réunir vers 1667 (quand le prince Léopold devint cardinal), l'Académie devint peu à peu une association de savants interdépendante, un jalon important de cette évolution étant, à partir de 1699, l'élaboration de statuts et de protocoles réglant l'activité interne de l'Académie. Les membres de la Cimento ne furent, eux, jamais capables — ni ils n'en eurent le temps — de mener à son terme cette entreprise de formalisation, Léopold restant jusqu'au bout trop impliqué dans son académie et trop proche d'elle. L'auto-régulation progressive de l'Académie allait parallèlement à sa conquête d'une position centrale dans la république des lettres. S'il est vrai qu'au début, son autorité dérivait de celle du prince, un certain nombre de textes virent le jour dès 1699 ; l'Académie publia des rapports officiels sur son activité (pendant deux ans seulement, en 1692-1693), et développa un réseau de correspondance avec des savants étrangers.

Rétrospectivement, l'isolement relatif de l'Académie naissante au sein de la république des lettres ne fut pas seulement un handicap, mais aussi un fructueux temps d'essai. En fait, contrairement à l'Angleterre, où les codes généraux de civilité et les formes de sociabilité liées à la philosophie expérimentale n'étaient pas nécessairement antinomiques, en France on ne pouvait guère éviter le conflit entre les formes dominantes de la civilité, déterminées par l'art de la conversation, et l'approche « technicienne » ou expérimentale de la philosophie de la nature. Cette tension entre « conversationnistes » et « expérimentalistes » devint tout à fait aiguë au sein de l'Académie Montmor¹⁰⁸. Dans cette situation, l'isolement de la nouvelle Académie des sciences dans la société policée de son temps a probablement permis

textes de cette dispute sont finalement publiés officiellement en 1676 dans *Recueil de Plusieurs Traitez de Mathématique*, pp. 1-26, décision peut-être liée à la plus grande influence de Mariotte au sein de l'Académie. Sur cette dispute, cf. Mirko GRMEK, « Mariotte et la physiologie de la vision », *Mariotte savant et philosophe*, pp. 153-203.

106. FONTENELLE, dans *Histoire de l'Académie Royale des Sciences*, t. 1, p. 99, attribue à Louis la volonté que l'académie se garde des controverses philosophiques dans ses publications à venir, et que tout ce qui pourrait être une cause de dispute soit contenu dans une sorte d'introduction au volume tout entier, C. LICOPPE, art. cité, p. 226.

107. R. HAHN, *op. cit.*, p. 32.

108. Samuel Sorbière l'expose clairement dans un discours à l'Académie de Montmor, où il évoque les sérieux problèmes d'étiquette qui gâchent les réunions et menacent la continuité de l'académie, cf. « Discours prononcé le 3 avril 1663, à l'ouverture de l'académie des physiciens qui s'assemblent tous les mardis chez Monsieur de Montmor », dans Guillaume BIGOURDAN, *Sociétés savantes de Paris au XVII^e siècle*, p. 16.

au roi d'abriter ses académiciens — et leur incivilité relative — dans le refuge de leur « attique », et de leur offrir du même coup un espace social protégé (et d'emblée légitime), dans lequel ils pouvaient élaborer un ensemble de pratiques, professionnalisées et fortement inspirées par l'attrait de l'expérience, qu'ils adopteraient publiquement en 1699¹⁰⁹. Pendant tout ce temps d'essai, l'Académie put prendre la mesure de la distance entre ses propres protocoles et une civilité de conversation qui avait caractérisé les académies privées antérieures. Comme le déclara Brignon, son président, dans la première assemblée publique de l'Académie : « il est assez qu'une vérité soit utile sans que (l'Académie) doive la rendre plaisante »¹¹⁰. Fontenelle, secrétaire de l'Académie, lui fait écho :

Il fut convenu qu'on donnerait aux séances académiques une forme tout à fait différente de ces exercices publics de philosophie, où le but n'est pas d'éclairer une vérité, mais seulement de réduire l'interlocuteur au silence. Ici on souhaitait que tout fût simple, serein, sans grande démonstration d'esprit ou de science¹¹¹.

Protections continentales et réseaux anglais

L'incapacité initiale de l'Académie à promouvoir la publication de ses *Mémoires* et à se faire connaître rapidement — et dans des proportions suffisantes — des membres de la république internationale des lettres tient très précisément à son statut royal et la protection dont ce statut l'entourait. Martin Lister, de la Royal Society, raconte que le marquis de l'Hôpital, un académicien rencontré à Paris en 1698, lui dit un jour qu'il « leur était impossible de continuer leurs Mémoires mensuels, comme ils l'avaient fait durant deux ans, car ils n'étaient que très peu nombreux dans cette société et n'avaient que de rares correspondants »¹¹². Lister lui rétorqua l'exemple du vieil Oldenburg, qui n'avait pu tenir les rênes du vaste réseau de correspondance de la Society précisément parce que celui-ci était vaste. Comme Oldenburg l'avait confié à Lister, son astuce avait été de faire qu'« une lettre réponde à une autre »¹¹³. Les *Philosophical Transactions* étaient une chaîne de réactions (échange de publications, échange de crédit) dont Oldenburg n'avait eu qu'à modérer l'élan.

Pour nous résumer, la Cimento et l'Académie tendaient l'une comme l'autre à effacer la responsabilité personnelle de leurs auteurs, et demeuraient informelles en dedans et isolées du dehors (de la république des lettres) — insularité directement proportionnelle à l'engagement personnel des princes dans leur académie. L'ouverture sur le dehors resta en tout état

109. Roberval, par exemple, fut admis à l'Académie malgré son manque d'égard vis-à-vis de l'étiquette et des règles de la conversation polie. Cela n'eût pas été possible si l'Académie n'avait pas été un espace protégé du reste de la société policée.

110. Cité dans J. CLARKE, art. cité, p. 219.

111. FONTENELLE, *op. cit.* t. I, p. 16.

112. M. LISTER, *A Journey to Paris*, p. 97.

113. *Ibid.*, p. 81.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

de cause limitée (tout au moins au début), parce qu'elle n'était pas nécessaire à la légitimation des travaux des académies (d'abord fondée sur l'autorité de leur prince), et parce que, leur lien avec le prince étant étroit, les protocoles de communication externe de ces académies (comme d'ailleurs toute autre forme de relations diplomatiques) étaient soumis à l'étiquette princière¹¹⁴ (fig. 1).

Inversement, toute distance creusée entre une académie et son prince (comme dans le cas de la Royal Society) autorisa d'une part la reconnaissance individuelle des auteurs qui en étaient membres, et d'autre part — le rôle du prince dans la légitimation des travaux de l'Académie étant moindre — permettait aux académiciens d'élaborer des protocoles institutionnels tels que leurs travaux puissent tirer leur légitimité de leurs propres relations d'interdépendance, et non de la dépendance où ils étaient par rapport à leur prince¹¹⁵. Le développement d'un réseau de correspondance résulta, me semble-t-il, de la même logique : la Society, par exemple, avait suffisamment diversifié ses pôles pour compenser autrement le pouvoir qu'elle ne recevait

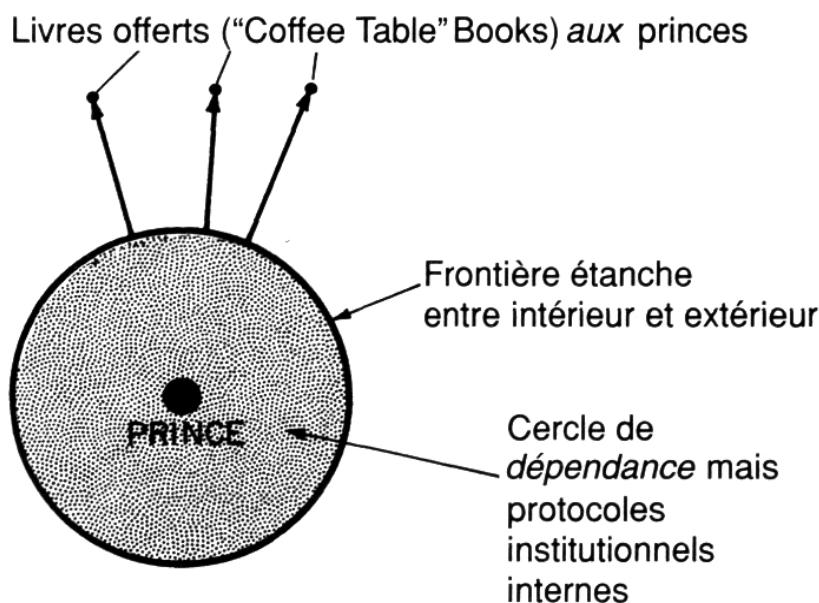


FIG. 1. — L'Accademia del Cimento et l'Académie Royale des Sciences.

114. Harcourt BROWN en traite, *op. cit.*, pp. 180-181.

115. La Society souligne le nom d'auteur individuel, dans les travaux mêmes qu'elle soutient et qu'elle autorise de son propre imprimatur — comme dans le cas de la publication de la *Micrographia* de Robert Hooke en 1665, cf. Royal Society, *Council Book*, vol. 1, p. 19. Mais plutôt que de se préoccuper de récupérer le crédit accordé à cette publication, la Society s'attacha surtout à marquer ses distances polies avec l'auteur. D'après un passage du *Council Book* du 23 novembre 1664, on voit qu'il fut demandé à Hooke de préciser que ses opinions n'étaient pas celles de la Society tout entière, *ibid.*, p. 82. Ce que fit Hooke dans l'hommage qu'il rendit à la Society au début de son livre.

plus du prince (fig. 2). Il lui fallait coloniser la république des lettres (ou plus exactement, aider à constituer cette république de telle sorte que celle-ci puisse être colonisée). L'usage que je fais ici du topos de la colonisation n'est pas seulement métaphorique. Dans le passage du système de créditation « clos » sur lui-même (« mercantiliste », en quelque sorte) des académies princières de l'Europe continentale au modèle « ouvert » du « commerce philosophique » (selon le terme qu'utilisent Oldenburg et Sprat pour désigner la communication scientifique), la stratégie de la Royal Society avait besoin d'une république des lettres, de la même manière que le développement de l'économie capitaliste alla avec celui du système colonial ou, tout au moins, d'un marché international. La Society semble avoir compris dès ses origines le besoin où elle était de ce marché, puisqu'elle fit très vite — et avec succès — la demande au roi de pouvoir correspondre avec des savants étrangers et de publier ses travaux sous son propre imprimatur¹¹⁶.

La distance relative que la Society avait su creuser entre le prince et elle ne rendait pas seulement cette stratégie nécessaire ; elle la rendit possible. En fait, l'officialité limitée de l'Académie et la part marginale que prit le prince dans le développement de ses échanges (excepté lorsque ceux-ci touchaient le domaine de la sécurité nationale) augmenta l'ouverture épisto-

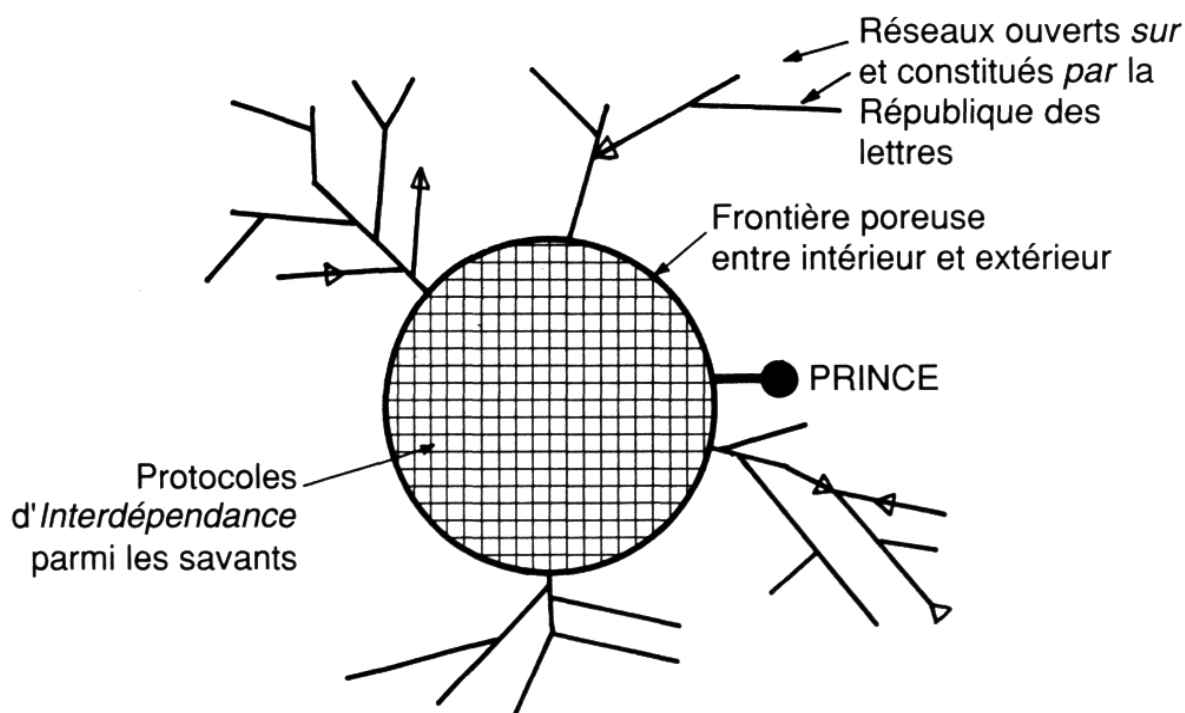


FIG. 2. — La Royal Society.

116. Ce qui fut obtenu dès la première charte de fondation en 1662, *Record of the Royal Society*, pp. 234-235.

laire de Oldenburg¹¹⁷. Par exemple, le statut ambigu des *Transactions* (journal officieux de la Royal Society, certes, mais officiellement présenté comme l'entreprise personnelle de Oldenburg) et le caractère prétendument privé de la correspondance de celui-ci autorisèrent un type de gestion du journal qui n'aurait pas été possible si les *Transactions* avaient été l'« organe officiel » de la Royal Society, ou si Oldenburg s'était toujours exprimé comme le porte-parole officiel de l'institution¹¹⁸. Le roi eût-il, de son côté, été plus étroitement lié à la Society que ces ambiguïtés auraient été difficilement soutenables, comme le montre l'exemple du *Journal des Scavans* qui, contrairement aux *Transactions*, n'avait développé aucune sorte de lien officieux avec l'Académie, bien que le directeur du *Journal* et plusieurs de ses collaborateurs en fussent membres.

Les formes narratives différentes employées pour les procès-verbaux d'expériences de l'Académie des sciences et de la Royal Society, bien étudiés par Christian Licoppe, traduisent, me semble-t-il, les différents degrés de l'engagement du prince dans ces institutions. Licoppe a montré que les minutes des premières assemblées de l'Académie ne retenaient pas une forme narrative propre à convaincre le lecteur d'adhérer aux propositions émises, en faisant de ce lecteur le « témoin virtuel » convoqué par Boyle (et par les *Transactions* en général)¹¹⁹. On ne cherche pas à produire chez le lecteur l'illusion d'avoir assisté à l'expérience de ses propres yeux en lui prodiguant un luxe de détails sur les circonstances de l'expérience, pas plus qu'on ne lui fournit le nom de l'auteur de cette expérience ou de cette observation. Ces procès-verbaux (qui utilisent la forme : « X a dit, X a fait », où X n'est généralement pas un patronyme, mais un pronom) semblent uniquement soucieux de transmettre, par la médiation d'une voix collective, la confiance de l'Académie dans sa propre autorité — l'autorité d'une corporation royale constituée d'experts triés sur le volet. Le contraste est patent avec l'orientation de la Royal Society (telle que la traduisent les récits et procès-verbaux de ses propres expériences), qui ne supposait pas acquise son autorité institutionnelle, et qui la fondait sur l'assentiment que ses membres et ses correspondants donnaient aux rapports lus dans les assemblées ou publiés dans les *Transactions*.

117. La correspondance scientifique, contenant souvent des informations politiques importantes, pouvait devenir dangereuse diplomatiquement : Oldenburg fut emprisonné trois mois en 1667, suspecté d'avoir manipulé des informations sur les guerres hollandaises. La charte de 1662 enjoint la Society de ne se consacrer qu'« aux choses philosophiques, mathématiques ou mécaniques », *Record...*, p. 235.

118. Les *Transactions* ne furent pas l'invention de Oldenburg ; une lettre de Sir Robert Moray, membre éminent de la Royal Society, évoque le fait que, ne pouvant plus répondre à toutes les lettres reçues, la Society projette d'en imprimer les réponses dans un journal, H. BROWN, *op. cit.*, p. 185. On trouve dans les minutes de la séance du 29 mars 1665 l'indication d'un article dont la publication doit être « différée jusqu'à ce que Sa Majesté se soit rapprochée plus étroitement des personnes qui peuvent avoir quelque lien avec l'invention examinée », Royal Society, *Council Book*, vol. 1, p. 91, preuve que la Society contrôlait le contenu des *Transactions*. Sur le statut ambigu des *Transactions*, cf. aussi E. N. da C. ANDRADE, « The Birth and Early Days of the *Philosophical Transactions* », *Notes and Records of the Royal Society*, 20, 1965, pp. 9-27.

119. C. LICOPPE, art. cité, pp. 205-244. La notion de « témoignage virtuel » a été introduite par S. SHAPIN, « Pump and Circumstance », *op. cit.*, pp. 490-497.

Si je souscris pleinement à l'analyse que fait Licoppe de la « voix auto-riale » des minutes de l'Académie, de leurs formes narratives spécifiques et de l'indifférence avec laquelle le lecteur y est apparemment considéré, il me semble toutefois que ce profil de l'autorité était aussi un signe d'impuissance. Comme je l'ai noté, les récits que ces Académies faisaient rédiger ne s'adressaient pas officiellement à la république des lettres. C'étaient des rapports internes, réservés à ceux qui les avaient rédigés. Si l'Académie ne se souciait guère de faire de ses lecteurs des témoins virtuels, ce n'était pas seulement parce qu'elle n'en avait pas besoin, mais parce que leur dépendance vis-à-vis du prince et l'engagement direct de celui-ci dans leurs travaux rendaient difficile toute ouverture directe sur un public extérieur. Sa participation beaucoup plus limitée à la Royal Society permit à ses procès-verbaux de circuler à l'extérieur et, ajouterai-je, il le fallait pour que la Society y appuie l'autorité qu'elle ne recevait pas du prince. La production textuelle de l'Académie incarnait l'autorité du prince, et, pour cette raison même, ne pouvait que difficilement franchir les frontières de l'espace académique, au-delà desquelles aucune étiquette n'aurait adéquatement réglé leur circulation et les réfutations — ou autres obstacles — qui pouvaient se dresser sur son passage. L'Académie jouissait d'une réelle autorité dans le pré carré royal, mais dans ce pré carré seulement¹²⁰. Tel celui du monarque, le pouvoir de l'Académie alliait la force à la fragilité.

Politesses insulaires

L'importance que la Royal Society attachait à des pratiques expérimentales et à la publication de rapports clairement et simplement formulés (qui ne seraient pas allés de soi dans maintes académies continentales, dominées par le modèle de la conversation) était à l'image du régime de pouvoir anglais¹²¹. Le système politique anglais se conforma peu, surtout après 1642, aux traits caractéristiques de l'absolutisme politique. Le pouvoir princier n'y fut pas le pôle de légitimité suprême, et les savants ne furent pas dominés par le souci d'accorder leurs activités au « la » royal. Le statut et l'image du gentilhomme commandaient, beaucoup plus que ceux du monarque absolu, la légitimité sociale et intellectuelle des savants de la Royal Society¹²². Bien que Charles II ait joué un grand rôle dans la légitimation de la Society en lui accordant son autorisation royale, le soutien financier qu'il lui apporta et l'élan qu'il donna au programme de l'Académie restèrent très limités.

Dans sa *Relation d'un Voyage en Angleterre*, Samuel Sorbière, le secrétaire de l'Académie Montmor, dit toute sa surprise de découvrir Sir Robert

120. De même, l'Académie pouvait faire office de juge en matière d'innovations technologiques et de patentes, mais dans les limites du domaine royal exclusivement.

121. R. ILIFFE, « Foreign Bodies », non publié, traite du regard anglais porté sur les styles scientifiques continentaux.

122. Sur la conciliation difficile des rôles de gentilhomme et de philosophe expérimental, cf. S. SHAPIN, « A Scholar and a Gentleman », art. cité.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

Moray (courtisan éminent, membre important aussi de la Royal Society) dressant des instruments au beau milieu d'un espace public :

C'était une chose admirable, ou pour mieux dire de très grande édification, que de voir un homme employé dans les affaires de l'État, et de si rares mérites, qui avait passé sa vie dans les emplois de la guerre, ou du cabinet, dresser lui-même des machines dans le parc de Saint James et ajuster des télescopes. Nous l'avons vu faire tout cela de grand courage, et certainement à la confusion de la plupart des gens de cour, qui ne regardent jamais les astres et qui se croiraient déshonorés s'ils se mêlaient d'autre chose que d'inventer de nouvelles modes de s'habiller¹²³.

Et de la même manière que Sorbière est surpris par la souplesse de l'étiquette anglaise, qui pouvait autoriser un personnage du rang de Moray à plonger en public ses mains dans le cambouis des « machines » scientifiques, il est prompt à noter que la monarchie anglaise et le pouvoir de Charles II ne répondaient pas aux modèles continentaux¹²⁴.

Le sentiment de Sorbière rejoint celui de Magalotti, secrétaire de l'Accademia del Cimento, qui fit le voyage d'Angleterre en 1668¹²⁵. Sorbière ne relie pas seulement l'« esprit fort » des Anglais à leurs structures politiques, mais aussi à celles de leur style de pensée et de leurs manières de politesse. Il apprécie le « goût des faits » et la modestie des Anglais, qu'il voit à l'origine des règles de fonctionnement pacifique de la Royal Society :

Cette modestie me sembla remarquable en un corps composé de tant de personnes, et de tant de sortes de nations : car ils les admettent tous dans leur académie.

Il rend cependant aussi cet « esprit » responsable d'une certaine « rusticité » arrogante, d'une certaine « négligence » à l'égard des étrangers qu'il remarque chez les Anglais. Sa perception d'une rusticité de la noblesse anglaise ressort aussi de la manière dont il désigne un membre de la Royal Society comme « gentilhomme de la campagne »¹²⁶. En bref, Sorbière décrit l'Anglais comme un esprit musclé, lucide, perspicace et modeste, mais également mal équarri et quelque peu éloigné de la civilité continentale — une représentation qui nous rappelle certains éloges de la pureté paysanne (payée du prix de l'incivilité) formulés à la cour de France¹²⁷.

Dans sa réplique à Sorbière comme dans son *History of the Royal Society*, Sprat interprète l'inclination naturelle des Anglais vers une philosophie expérimentale comme un signe de leur virilité (vision qu'il partage avec Oldenburg) :

Le tempérament des Anglais est libre, modeste, sincère, entier, et diffi-

123. S. SORBIÈRE, *Relations d'un voyage en Angleterre*, Paris, 1994, p. 75.

124. *Ibid.*, p. 121.

125. W. E. KNOWLES MIDDLETON, *op. cit.*, p. 17.

126. *Ibid.*, p. 76.

127. Les Anglais ont selon lui « un naturel rude », *ibid.*, p. 110. Sur la pureté paysanne, cf. P. FRANCE, *op. cit.*, pp. 35-36, 38.

cile à ébranler : s'ils parlent moins que d'autres, ils sont aussi plus soucieux que d'autres de ce qu'ils disent ; si certains de leurs voisins jugent leur commerce décevant, et leur humeur peu accommodante, cela est abondamment compensé par la virilité et la fermeté de leurs vertus¹²⁸.

Si l'image que Sorbière se faisait des Anglais put être influencée par celle du « paysan pur », les philosophes français selon Sprat et Oldenburg portent à n'en pas douter la marque d'une opposition à la vie de cour — et à des courtisans efféminés par excès de civilité¹²⁹. Comme Sprat ne manque pas de le noter, les fortes natures (les Anglais par exemple) sont rebelles à la politesse¹³⁰. Ainsi les critères locaux de la politesse prédisposaient fort bien les philosophes naturels d'Angleterre à faire des expériences et à produire des faits plutôt qu'à se lancer dans des conversations sur les doctrines philosophiques — comme ce fut le cas des premières académies philosophiques parisiennes. Pour les mêmes raisons, les travaux terre-à-terre les plus techniques et les plus austères n'étaient pas seulement acceptables : ils étaient légitimes au plus haut point.

La structure bureaucratique de la Royal Society et la modestie, le type de politesse et la « démocratie » inscrits dans ses règles de fonctionnement relèvent de la même socio-genèse que les manières et le style philosophique anglais. Les voyageurs français et italiens sont par exemple frappés par les règles de civilité commandant aux assemblées de la Royal Society et par les protocoles complexes régissant la collection et la certification des résultats scientifiques — toutes choses étranges comparées au brouhaha informel des académies continentales¹³¹.

Si l'étiquette corporative et scientifique de la Royal Society reflète bien la structure socio-politique et le régime de pouvoir anglais, il en va de même de la conception de la preuve qu'elle met en œuvre : la preuve par les faits (*matter of fact*). Cette dernière ne se réduit pas au fait ; elle se construit à travers un protocole d'enquête tout à fait spécifique. Proposition locale, étrangère à tout système philosophique dogmatique, la preuve par les faits était moins propre à susciter des disputes qui auraient pu porter ombrage à l'honneur et au statut des gentilshommes qui étaient impliqués dans son élaboration. J'ajouterai ceci aux analyses conduites par Shapin et Schaffer, que la preuve par le fait était une sorte de « politesse solidifiée » — la réification d'un nœud étroit de relations sociales réglées par l'étiquette, nœud de relations comparable à celui à travers lequel marques de distinction et subjecti-

128. T. SPRAT, *Observations On Monsieur de Sorbière's Voyage into England*, Londres, pp. 289-290. Il évoque l'aisance du style de Thomas More en notant sa « masculinité » (p. 267), ce qui est un trope. Sur la perception par Oldenburg de la « masculinité » de la science anglaise, cf. *The Correspondance of Henry Oldenburg*, vol. I, p. 287.

129. P. FRANCE, *op. cit.*, pp. 56-131.

130. T. SPRAT, *op. cit.*, p. 290

131. Les descriptions de Magalotti touchant le fonctionnement de la Royal Society se trouvent en anglais dans R. D. WALLER, « Lorenzo Magalotti in England, 1668-1669 », *Italian Studies*, 1, 1937, pp. 53-55. Voir aussi la lettre du 2 mars 1668 de Magalotti à Léopold dans A. FABRONI éd., *op. cit.*, vol. 1, pp. 298-301, et celle de Alessandro Segni au même, datée du 20 janvier 1668, *id.*, pp. 288-302. Voir également la description de S. SORBIÈRE, *op. cit.*, pp. 88-90.

RHÉTORIQUE ET CIVILITÉ

vités se constituaient au sein de la société de cour¹³². Construction de soi et construction du monde étaient les deux faces d'un même processus. Le « durcissement » d'une preuve résultait d'un ensemble d'éléments non menaçants qui autorisait plusieurs gentilshommes à s'en faire les témoins, à en débattre dans la politesse et finalement, si cela était possible, à établir un énoncé. La preuve par les faits était une forme disciplinée de preuve — une forme « chorégraphiée ».

L'étiquette élaborée par la Royal Society ne supprimait pas toute espèce de tension touchant à la distribution du crédit et de la distinction, mais elle proposait des protocoles au travers desquels ces tensions pouvaient être négociées — le plus souvent du moins. L'un des ressorts fondamentaux de ce dispositif était que, sur le long terme, on pouvait trouver avantage à créditer son adversaire. Plus généralement, le crédit n'était pas retiré à quelqu'un pour être donné à quelqu'un d'autre — comme cela pouvait être le cas dans une économie de crédit « mercantiliste ». Le crédit collectif qui pouvait circuler au sein d'une configuration ouverte était augmenté par chaque nouvelle « transaction » entre proposition et crédit scientifiques — selon un schéma comparable à celui de la construction de la richesse dans une économie capitaliste.

Ce processus était facilité par le fait que la sociabilité offerte (mieux accordée à une étiquette de gentilshommes qu'à une étiquette princière) aidait au développement du large réseau de correspondants dont la Society avait besoin pour accroître sa légitimité. La « connaissance tacite » requise par ces échanges était faiblement « localisée » en ce sens qu'elle ne relevait pas d'un régime de distinction aussi spécifique que pouvait l'être celui d'une société de cour ou d'une société aristocratique. La politesse attendue de ses correspondants n'impliquant pas le respect des règles corporelles de l'étiquette, comme cela pouvait être le cas dans un contexte courtisan, mais seulement le respect globalement défini des protocoles scientifiques liés au « témoignage virtuel », les réseaux de la Society pouvaient s'étendre relativement loin et atteindre un cercle élargi de savants dont la civilité pouvait se limiter à la capacité de rédiger une lettre polie et honnête à Oldenburg — qui, de son côté, pouvait en adoucir lui-même, avant de la retransmettre, les aspérités éventuelles¹³³.



Les protocoles de fabrication de la connaissance, de détermination des responsabilités d'auteur et de communication scientifique propres à l'Accademia del Cimento, à l'Académie des sciences et à la Royal Society apparaissent enracinés dans les différents modèles d'étiquette et les différents degrés d'indépendance institutionnelle qui marquaient par ailleurs la société et la civilité princières. Ces diverses formes de sociabilité scientifique ne furent pas toutes durables. Certaines disparurent avec le système politique qui leur avait donné naissance — au cours d'un processus de transformation

132. S. SHAPIN et S. SCHAFFER, *Leviathan et la Pompe à air*, op. cit., pp. 29-33.

133. Sur la prudence de Oldenburg concernant les lettres reçues à publier dans les *Transactions*, cf. S. SHAPIN, « O Henry », art. cité, p. 420.

sociale à laquelle la république des lettres contribua activement. Que les sociabilités scientifiques actuelles s'apparentent beaucoup plus à celle de la Royal Society qu'à celle des premières académies continentales témoigne du fait que les systèmes politiques capitalistes modernes — dans lesquels les princes, lorsqu'ils ne sont pas tout à fait absents, ne jouent plus qu'un rôle honorifique — s'apparentent eux-mêmes plus à l'Angleterre parlementaire du 17^e siècle qu'à Versailles ou au grand-duché de Florence.

J'ai pourtant voulu montrer que les débuts des sociabilités scientifiques modernes ne furent pas liés à une subversion des processus par lesquels la société de cour construisait son pouvoir et ses régimes de distinction — au travers d'un maillage serré d'interdépendances entre les princes et leurs sujets. Ce furent bien plutôt, selon un rythme et une vitesse relatifs aux choix et aux ressources propres des différents régimes de pouvoir, les règles du jeu de cour qui se déplacèrent progressivement (au sens littéral du passage d'un lieu à un autre) vers des scènes différentes, pour y être interprétées, dans des proportions variables, par diverses collectivités constituées. Les conséquences à long terme de ce déplacement furent si considérables qu'elles rendirent sans doute difficilement perceptibles des analogies de structure essentielles entre l'étiquette de cour et l'étiquette scientifique, et les voies par lesquelles l'une et l'autre construisirent de l'autorité, de la subjectivité, du crédit et de la distinction. Aussi Bruno Latour a-t-il peut-être raison d'affirmer que « nous n'avons jamais été des modernes »¹³⁴.

Mario BIAGIOLI
Université de Harvard

Traduit par Sabine Lodéon et Pierre-Antoine Fabre

134. Bruno LATOUR, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte, 1992 (Cambridge, Ma., Harvard University Press, 1993). Je doute que Latour soit d'accord avec une telle réinterprétation de sa thèse.